

Université du Québec à Chicoutimi

Madame Jocelyne Beaudet,  
Présidente de Commission (Manouane)  
BAPE  
575 rue St-Amable, Bureau 2.10  
Québec  
G1R-6A6

26 juin 2001

Sujet : Dépôt du rapport: *La trappe aux castors sur la rivière Péribonka par les Ilnu de Mashteuiatsh*, et recommandations afférentes, dans le cadre des Audiences sur la Manouane, secteur Péribonka, Saguenay.

Madame, (monsieur),

L'Alliance de recherche Université-communauté Monts Valin—Monts Otish de l'Université du Québec à Chicoutimi a l'honneur et le plaisir de vous soumettre copie du rapport de recherche cité en rubrique, aux fins d'éclairer la Commission sur la réalité préoccupante de la trappe aux castors sur le territoire à l'étude, en lien avec la survie et l'épanouissement de la culture ilnu de la communauté montagnaise de Mashteuiatsh. Ce rapport nous inspire les deux recommandations suivantes :

1-Il est proposé que le Bape assure le respect des droits ancestraux des nations ilnu sur l'ensemble du territoire touché par le développement dans ces secteurs, en particulier les droits ancestraux reconnus par la Constitution de 1982 ainsi que dans le contexte des négociations actuelles qui ont défini une première entente formelle connue sous le titre d'Approche commune.

2-Considérant, comme le démontre le rapport déposé devant les membres du BAPE, les difficultés inhérentes au maintien des activités ancestrales sur les territoires concernés (importance des distances à franchir, immensité du territoire, présence accrue d'intervenants dans les zones plus au sud), nous croyons qu'il serait essentiel de demander à Hydro-Québec de créer des **Fonds de sécurité du revenu**, associés au maintien et à la pratique des activités ancestrales des Ilnu sur les territoires concernés (Manouane et Péribonka). Ces fonds, sous gouverne respective des communautés concernées, pourraient servir à la mise en place de camps de base permanents autour desquels pourrait se structurer l'organisation des activités ancestrales, selon les besoins et les stratégies de chaque communauté.

Au besoin, il nous fera plaisir de rencontrer les membres du BAPE afin de répondre à leurs questions.

Veuillez agréer, madame, monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs,

Jean Désy, directeur ARUC Monts-Valin / Monts Otish, UQAC  
Camil Girard co-directeur ARUC Monts-Valin / Monts Otish et GRH/UQAC



Camil Girard

Marc-André Bourassa

Gervais Tremblay

*La trappe aux castors sur la rivière Péribonka  
par les Innu de Mashteuiatsh*

ARUC/CRSH/Monts Valin / Otish, UQAC, Alliance de recherche université-communauté (ARUC)

Conseil de recherche en Sciences humaines du Canada (CRSH), Mise en valeur du potentiel

récréotouristique des monts Valin et des monts Otish, 2001

Document de recherche déposé au BAPE 26 juin 2001

Audiences de la Manouane / Péribonka

# Table des matières

Liste des tableaux, des graphiques et des cartes .....	IV
Introduction .....	1
Méthodologie.....	3
Le cycle annuel ou l'aspect temporel de la chasse .....	5
Le territoire ou l'aspect géographique de la chasse .....	6
Exploitation, gestion et répartition des territoires et terrains de trappe .....	8
Les zones de chasse - Sur la piste des animaux.....	12
Transmission et partage des territoires et des terrains de trappe .....	17
Montées en territoire et tentements.....	19
Quelques exemples de trajets pour «monter en territoire» .....	20
Les outils ou l'aspect technique de la chasse.....	24
Le savoir écologique de la chasse.....	26
La fourrure ou l'aspect commercial de la chasse.....	30
Conclusion .....	39
Bibliographie .....	40
ANNEXES.....	42

# Liste des tableaux, des graphiques et des cartes

## Tableau

Tableau 1 : Estimation du nombre d'utilisateurs pour chaque activité de récolte.....	17
--	----

## Graphiques

Graphique I : Répartition de la production des peaux de castor, récoltes de Pointe-Bleue et Innu totale, par périodes, 1954 à 1999.....	32
--	----

Graphique 2 : Répartition de la valeur de la production totale Innu versus la production de Pointe-Bleue, en dollars, par périodes, 1967 à 1999.....	34
---	----

Graphique 3 : Répartition de la proportion moyenne de trappeurs par nations autochtones (réserves à castor), entre 1984 et 1998.....	37
---	----

## Cartes

Localisation de la réserve à castors de Roberval.....	9
---	---

La trappe aux castors chez les Innu de Mashteuiatsh. Lieux. Enquête été 2000.....	14
---	----

La trappe aux castors chez les Innu de Mashteuiatsh. Trajets. Enquête été 2000.....	22
---	----

## Introduction

Les débats sont bien vivants actuellement au Québec au sujet de la gestion des ressources forestières. En théorie, le principe de *gestion intégrée des ressources* (GIR) prôné par le Ministère des Ressources naturelles doit assurer une place équitable à chacun des usagers de la forêt. La réalité, pourtant, est encore tout autre étant donné la priorité accordée à l'industrie du bois et des pâtes et papier en forêt. Une véritable application de ce principe devra sans doute faire davantage de place dans l'avenir à des utilisateurs autres que les entreprises sylvicoles et de transformation du bois. Ces autres utilisateurs réclament d'ailleurs de plus en plus de considération. Ainsi, les défenseurs du développement d'activités récréotouristiques en forêt semblent profiter d'une crédibilité accrue, une crédibilité sans doute liée aux espoirs que plusieurs Québécois entretiennent envers cette industrie en expansion. Dans la foulée de ce développement récréotouristique qui touche parfois des territoires jusqu'ici sous-exploités (au plan récréotouristique), la présence des Premières Nations et surtout leur intégration dans la gestion des forêts doivent s'imposer comme une évidence.

Précisons immédiatement que le bassin de la rivière Péribonka situé au Nord du lac Saint-Jean correspond approximativement au secteur visé pour un projet de piste récréotouristique proposée par l'Alliance de recherche université-communauté (ARUC). Plus exactement, l'ARUC proposait en novembre de l'an 2000 que la piste relie les Monts Valin aux Monts Otish, soit un corridor d'environ 50 kilomètres de large sur une longueur de plus de 400 kilomètres qui s'étend du Sud vers le Nord. La carte #1 situe ce terrain dans le Québec méridional.

Les Innu du Lac-Saint-Jean<sup>1</sup> vivent et utilisent les ressources naturelles du bassin de cette rivière Péribonka depuis plus de 5 000 ans. À cette échelle temporelle, ce n'est que très récemment, c'est-à-dire au cours du dernier siècle, que leur mode de gestion relativement sophistiqué des ressources naturelles fut intensément confronté à des facteurs industriels de changement. Nous faisons référence ici à l'industrie des fourrures, à celle du bois, à celle de l'hydroélectricité, à celle du tourisme également.

Les Innu du Lac-Saint-Jean sont évidemment partie prenante des différentes activités pratiquées sur leurs terres ancestrales dites Nitassinan. Depuis les premiers contacts jusqu'à

---

<sup>1</sup> Pour Christiane Noël : «On surnommait les hommes de cette tribu «montagnard», parce qu'ils étaient des grimpeurs agiles et infatigables qu'aucun flanc de montagne ne pouvait décourager.» (Noël 1997 : 22) Mais les Montagnais se donnaient eux-mêmes le nom de «innu», signifiant «être humain». Quant à ceux qui ont fréquenté et vécu autour du lac Saint-Jean, nous pouvons les nommer «pekuakamiulnuatsh» qui signifie 'être humain du lac peu profond, c'est-à-dire les Montagnais du lac Saint-Jean, car le lac Saint-Jean était beaucoup moins profond avant les barrages hydroélectriques. Frank G. Speck, dans un article publié en 1927 dans la revue *Anthropos* (Speck 1927 : 394), indique que ces Indiens se désignent eux-mêmes «*Piekwàgamiwilnùs*» qu'il traduit en langue anglaise par «*Flat Lake People*».

aujourd'hui, les Innu ont notamment guidé les Blancs à travers les difficultés de vivre en forêt. Ils ont aussi accueilli et vécu avec les «allochtones» ou «eurocanadiens». Ils ont trappé les animaux à fourrure, guidé les explorateurs, les prospecteurs miniers, les ingénieurs, puis les chasseurs et les pêcheurs sportifs venus des États-Unis et d'ailleurs. Ils ont aussi bûché le bois pour les entreprises forestières. Il apparaît toutefois que ces Innu n'ont pas occupé une grande place dans les décisions qui concernent l'utilisation des ressources naturelles du territoire qu'ils occupent et qu'ils connaissent à leur manière depuis si longtemps. Pour répondre à la situation, des négociations politiques sont actuellement menées par les représentants de plusieurs communautés. Outre la volonté pour les Innu de se faire reconnaître certains droits territoriaux (titre indien) sur l'ensemble du territoire ancestral où se profile un spectre d'usage multiple du territoire (droits de chasse, de pêche, sites patrimoniaux, parcs, etc.), apparaît l'obligation pour les Premières nations d'être impliquées plus directement dans la gestion des ressources naturelles. C'est dans ce contexte de prise en charge que plusieurs citoyens de Mashteuiatsh insistent sur l'importance de promouvoir les pratiques et les valeurs traditionnelles auprès des jeunes de la communauté et auprès des communautés allochtones.

Dans des sociétés comme celles des Premières nations où les rapports entre la culture et l'environnement naturel sont si étroits, la mise en valeur du patrimoine culturel se trouve du même coup étroitement liée à la mise en valeur du patrimoine naturel. Dans une perspective où le patrimoine réfère aux éléments qu'une communauté juge pertinents d'être transmis de génération en génération, nous pouvons comprendre que la communauté de Mashteuiatsh, notamment par l'intermédiaire de ses leaders, exprime un intérêt pour recueillir et diffuser la parole des aînés. Dans ce contexte, la parole des aînés de Mashteuiatsh est ici abordée pour sa valeur patrimoniale intrinsèque car au-delà des utilisations politiques (qui sont également tout à fait justifiées) qu'on peut faire des données sur l'occupation du territoire et le mode de vie des Innu sur ce territoire, ce sont les jeunes qui pourront, nous l'espérons, profiter de ces connaissances et les mettre en pratique. Dans le cas présent, il s'agit principalement de documenter l'occupation du territoire et la mise en valeur des pratiques traditionnelles de chasse et de piégeage du castor autour de la Péribonka par les Innu de Mashteuiatsh.

Il nous apparaît toutefois pertinent de souligner que le projet est mené dans un contexte socioculturel caractérisé par une forte affirmation identitaire, mais aussi sur un fond de problèmes sociaux criants. En ce qui concerne l'affirmation identitaire, nous observons que cela s'exprime notamment à travers plusieurs manifestations artistiques et à travers l'artisanat pratiqué par un grand nombre de citoyens dans la communauté. Ainsi, dans un dépliant de promotion du *Musée amérindien de Mashteuiatsh*, on peut lire que malgré le fait que la culture innu soit en pleine

évolution, l'identité innu s'est préservée à travers plusieurs changements et adaptations. Au sujet des problèmes sociaux qui préoccupent l'ensemble de la population, plusieurs membres de la communauté qui nous concerne s'appuient sur l'espoir que la fierté d'être Innu et porteur de traditions peut prévenir dans une certaine mesure l'alcoolisme, la toxicomanie, la violence. De cette façon, le passage progressif du désœuvrement à l'action peut sans doute être facilité par cette fierté.

Dans la perspective d'un développement d'activités récréotouristiques au cours des prochaines années entre les Monts Valin et les Monts Otish, nous considérons qu'une meilleure connaissance des pratiques de chasse et de piégeage du castor chez les *Pekuakamiulnuatsh* (Innu du Piékouagami/lac Saint-Jean) s'avère essentielle. Ainsi nous avons entrepris en juin 2000 la réalisation de quelques récits de vie avec des gens de la communauté de Mashteuiatsh avec pour principal objectif de faire connaître et aussi de mettre en valeur ces pratiques.

Dans un premier temps, nous présenterons la méthodologie que nous avons utilisée, depuis la délimitation du sujet jusqu'aux méthodes d'analyse, en passant par la justification de l'utilisation de la méthode des récits de vie pour la cueillette des données. Par la suite, nous ferons un tour d'horizon de chacun des grands thèmes abordés avec les informateurs. Tel que nous le verrons, ces thèmes sont évidemment étroitement liés aux activités traditionnelles de chasse et de piégeage du castor car elles ont occupé une importance majeure dans la vie de la plupart des Innu du Lac-Saint-Jean. Ainsi nous aborderons le thème du cycle annuel des activités traditionnelles et des récents facteurs de transformation de ce cycle. Les enjeux territoriaux et particulièrement ceux qui sont reliés à l'exploitation du castor constitueront les deuxième et troisième thèmes discutés. Puis nous aborderons brièvement la question des outils et des techniques de piégeage avant de conclure avec les thèmes du savoir écologique et de la fourrure comme produit commercial. Chacun de ces thèmes sera abordé de telle sorte que nous pourrons mesurer la place qu'occupent le territoire, la chasse, l'animal et le piégeage du castor dans la vie des Innu qui sont nés au cours des années 1930, 1940 ou 1950 mais aussi dans la vie de leurs proches.

## **Méthodologie**

Lorsque nous avons pris la décision de réaliser quelques récits de vie avec des trappeurs de Mashteuiatsh, nous prenions en considération la volonté commune du Groupe de recherche sur l'histoire (GRH) et de l'Alliance de recherche université-communauté (ARUC) de documenter l'occupation du bassin de la rivière Péribonka par les Innu à travers le piégeage du castor. Cette technique d'enquête nous paraissait être la plus pertinente pour avoir accès aux connaissances détaillées que possèdent les trappeurs innu de ce territoire et pour comprendre pleinement l'importance du castor dans la vie de ces trappeurs.

Nous avons donc convenu de réaliser six récits de vie avec des aînés qui ont fréquenté intensément ce secteur et qui possèdent une expérience de la trappe du castor qui soit suffisante pour en dégager des informations sur le cycle annuel, sur la conception et l'occupation du territoire, sur la technique du piégeage, sur le savoir écologique traditionnel et enfin sur le commerce des fourrures. Pour plusieurs personnes de la communauté qui s'impliquent actuellement dans la mise en valeur du patrimoine, comme pour nous, il devenait important que les aînés témoignent eux-mêmes de leur attachement envers leur identité qui s'exprime dans des pratiques comme la trappe du castor.

Le fait d'adopter une approche relativement exploratoire nous permettait également de mener les entrevues avec une souplesse qui a été profitable car nous pouvions ainsi mesurer qualitativement l'importance de l'activité «piégeage du castor» dans la construction du récit de vie d'un trappeur ilnu, qu'il soit homme ou femme. Nous avons pu interroger quatre hommes et deux femmes qui ont admirablement bien collaboré et qui nous ont reçu dans leur maison ou dans leur lieu de travail avec une ouverture remarquable.

Afin de répondre aux objectifs de la recherche dans le respect des informateurs, nous avons utilisé un guide d'enquête fortement inspiré de celui qui avait servi aux travaux de Camil Girard<sup>2</sup> dans lesquels des récits de vie avaient été réalisés. Un schéma d'entrevue constitué de quelques thèmes de départ a donc été utilisé avec souplesse car au-delà de ces thèmes qui sont typiques des récits de vie (naissance, enfance, éducation, mariage, travaux), nous voulions que les particularités ilnu soient prises en compte. Par exemple, si les lieux successifs de résidence d'un Ilnu au cours de sa vie constituent un thème moins important que les territoires de chasse qu'il a fréquentés, le schéma d'entretien est ajusté en ce sens. Les thèmes privilégiés concernaient donc l'occupation du territoire et les activités traditionnelles pratiquées par les trappeurs et leur famille.

La revue de littérature nous a permis de mettre en perspective les propos recueillis en entrevue au cours de l'été et de compléter les données empiriques issues des récits de vie avec des informations plus quantitatives et théoriques. Nous savions que les ouvrages de Bouchard (1977), de Mailhot et Vincent (1980), de Dominique (1989), de Côté (1994) et de Clément (1995) allaient être des portes d'entrée importantes pour cerner le sujet.

---

<sup>2</sup> Girard, Camil, *Enquête d'histoire orale : Laterrière : instrument de recherche*, Groupe de recherche sur l'histoire, Chicoutimi, 1985, 168 pages.

## Le cycle annuel ou l'aspect temporel de la chasse

Les Innu (Montagnais) ont vu leurs pratiques de chasse et de piégeage se transformer à la suite de certains événements tels que le début de la traite des fourrures au 17<sup>e</sup> siècle, la mise en place de zones réservées pour la trappe au castor (les Réserves à castors), les transformations technologiques du 20<sup>e</sup> siècle. Nous discuterons brièvement de certains facteurs de transformation qui ont marqué l'histoire récente de la trappe au castor et qui ont été soulevés par les Innu que nous avons rencontrés dans le cadre de cette recherche. Ceux-ci ont dû faire face à des transformations majeures qui ont eu un impact important sur la disponibilité des ressources naturelles d'où la nécessité pour chaque autochtone de s'adapter continuellement et rapidement à des changements qui remettent en cause un mode de vie et une culture.

Nous constatons de prime abord que les Innu vivent depuis quelques années une accélération remarquable des changements qui touchent leurs pratiques de chasse et de piégeage du castor. C'est sous l'influence d'une combinaison de facteurs dont nous exposerons quelques effets un peu plus loin que s'opère cette accélération, et c'est surtout au plan de l'organisation sociale de la chasse, du cycle annuel et du mode de vie qui entoure cette activité de la chasse (et de la trappe) que les changements sont les plus marqués.

Traditionnellement, le cycle annuel des activités commençait avec la montée «en territoire» (on montait la rivière Péribonka) en territoire à l'automne, c'est-à-dire au mois d'août. Puis on faisait la chasse d'automne jusqu'au mois de décembre avant d'entreprendre la descente on descendait la rivière vers le village. D'après Dominique (1989 : 159), ce voyage au village était l'occasion de vendre les peaux d'animaux qu'on avait chassés au cours de l'automne et de rapporter en forêt certains produits et de la nourriture qu'on achetait au magasin du village. On remontait ensuite en territoire en janvier pour faire la chasse d'hiver, puis la chasse d'hiver-printemps, puis la chasse du printemps, avant de se rendre au village pour y passer l'été (les mois de juin et juillet). C'est ainsi que Richard Dominique (Dominique 1989) présente le cycle annuel des Innu. Il faut savoir que des variantes à ce cycle étaient toujours possibles et qu'une certaine flexibilité devenait nécessaire du fait que la priorité était de ne jamais manquer de nourriture. Notons également que cet ouvrage de Dominique (1989) concerne les Innu de la Côte-Nord (particulièrement ceux de Mingan) qui fréquentent des territoires sensiblement différents de ceux fréquentés par les Innu du Lac-Saint-Jean et que cela peut faire varier le cycle annuel. Mais retenons surtout qu'à l'intérieur de ce cycle annuel d'avant l'accélération de la sédentarisation qui s'est produit à partir du milieu du 20<sup>e</sup> siècle, une grande partie de l'organisation de la chasse semblait tourner autour des possibilités de déplacements (du transport) et des animaux à chasser. Par exemple, il fallait en automne atteindre son territoire de chasse avant que les lacs et les rivières ne gèlent pour pouvoir s'y rendre en canot.

Les premières chasses de l'automne étaient cruciales car il fallait tuer du gros gibier le plus tôt

possible afin de pouvoir profiter d'une grande quantité de viande et de graisse pour le séjour automnal. En plus de fournir cette grande quantité de viande, les orignaux et les caribous fournissaient le matériel nécessaire pour la fabrication des raquettes et des vêtements d'hiver. Les populations de caribous et d'orignaux fluctuent selon les époques et aussi selon la latitude. Ainsi dans la partie Nord du territoire concerné par cette recherche, c'est-à-dire approximativement à partir du lac Péribonka, on trouvait beaucoup moins d'orignaux que de caribous. Une autre raison explique l'importance que pouvaient avoir ces premières chasses d'automne : il fallait produire le plus tôt possible les appâts nécessaires au piégeage car l'automne était une période de piégeage intense. L'ours, qu'on chassait et qu'on trappait, fournissait de la graisse aux Innu de Pointe-Bleue, une graisse encore très appréciée. Lors de notre enquête de l'été 2000 avec les trappeurs de Mashteuiatsh, un informateur se montrait particulièrement heureux de pouvoir nous montrer sa graisse d'ours congelée qu'il ferait fondre prochainement pour en badigeonner sa banique. En plus du castor, on trappait le vison, la loutre, la martre, le loup-cervier (lynx du Canada) ainsi que plusieurs types de renards. Au début du 20<sup>e</sup> siècle, on posait les pièges à partir du 1<sup>er</sup> novembre, c'est-à-dire à la fête des Morts (Dominique, 1989, 154). Mais aujourd'hui, on commence à poser les pièges beaucoup plus tôt en automne. Selon un grand connaisseur de fourrure avec qui nous avons discuté dans la communauté, c'est au milieu du mois de novembre que le castor présente la plus belle fourrure possible. Selon ce même informateur, on a malheureusement trappé le castor beaucoup trop tôt en automne au cours des dernières années, c'est-à-dire à partir du mois d'octobre. Cela a eu pour effet d'inonder le marché avec des peaux de moindre qualité.

### **Le territoire ou l'aspect géographique de la chasse**

Voyons maintenant comment s'organisait la chasse et particulièrement le piégeage du castor au plan territorial. Mais avant tout, rappelons l'importance qu'accordent les Innu au «territoire», notamment dans le cadre de l'affirmation de leur identité culturelle étroitement liée à l'occupation de ce territoire. À ce sujet, Mailhot et Vincent (1980 : 27) soutiennent que pour un Innu, le territoire représente «le lieu de sa culture, celui où il a appris à vivre, celui qui lui permet de subvenir à ses besoins en nourriture et même de gagner sa vie ». Ils ajoutent que dans le discours Innu, le territoire est « le lieu où s'enracine la culture ». Il est le lieu où s'enracine le mode de vie pourrions-nous préciser. Il s'agit là selon ces deux auteurs des fondements économiques et culturels du territoire.

Dans la mesure où le concept de «territoire» est riche de sens pour les Innu, il devient essentiel pour les gens qui ont en tête des projets récréotouristiques de tenter de comprendre ce que ce territoire signifie aujourd'hui pour eux. Nous devons par exemple rappeler que le territoire était un milieu de vie avant d'être un lieu de chasse et de piégeage. Bref, on allait avant tout en forêt parce

qu'il s'agissait là d'un milieu de vie. Dans un deuxième temps, on y exerçait plusieurs activités de récolte de la faune et de la flore pour vivre. Ainsi l'idée du «voyage de chasse» que nous retrouvons chez les allochtones ne correspond pas à l'esprit des séjours ilnu en territoire. Quoique certains changements sociaux des dernières décennies ont peu à peu transformé ce rapport privilégié au territoire.

Quoi qu'il en soit, plusieurs chasseurs-trappeurs ilnus entretiennent toujours ce lien étroit et spirituel avec cette forêt-milieu-de-vie. Pour l'instant, soulignons que plusieurs ont vécu la majeure partie de leur vie en territoire. Par le fait même, on y a vu un grand nombre de naissances et de décès. Par exemple, parmi nos informateurs, l'un d'eux est né au lac Onistagane et y a passé son enfance jusqu'à l'âge de cinq ans dans des *tentements* installés dans ce secteur (lac Onistagane et lac de la Grosse-Loutre). Un autre est né au lac Tchitogama. Un autre encore est né à la rivière Serpent, sur le territoire du beau-père de Berthelemy Connelly. Certes, aujourd'hui, les Ilnu du Lac-Saint-Jean naissent rarement en forêt. Mais pour ceux et celles qui y ont passé une grande partie de leur vie et surtout ceux qui y sont nés, leur façon de parler du territoire et de fréquenter ce territoire est empreint d'un attachement particulièrement palpable. Nous l'avons constaté lors de certaines entrevues réalisées l'été dernier. D'autres, surtout chez les plus jeunes de la communauté, parlent différemment de la forêt comme si leur lien avec elle avait moins de profondeur. Pour Côté (1994) : «Un territoire de chasse appartient donc à un groupe familial dans la mesure où ce dernier le fréquente effectivement et entretient ses liens spirituels avec ce territoire et les ressources qui s'y trouvent.» (Côté : 21)

Précisons également que Mailhot et Vincent (1980) constataient à la suite de leur étude sur la notion de «territoire» chez les Ilnu que ceux du Lac-Saint-Jean parlent davantage de «territoire de trappe» plutôt que de «territoire de chasse» même si dans la langue ilnu, il n'y a pas de distinction entre «il chasse» et «il trappe». Le verbe *natuu* englobe effectivement toutes les activités de chasse et de piégeage. Nous utiliserons les termes «trappe», «trappage», ou «piégeage» quand nous voudrions faire spécifiquement référence au piégeage des animaux à fourrure.

Nous tenons aussi à souligner que les Ilnu du Lac-Saint-Jean fréquentent le territoire pour d'autres raisons que pour pratiquer les activités traditionnelles de récolte faunique. On occupe effectivement et depuis très longtemps des emplois salariés en forêt. La fréquentation du territoire et le rapport spirituel qu'on entretient avec lui peuvent alors se transformer ou prendre une autre dimension car dans ces situations, on ne va pas uniquement en forêt pour y prendre directement sa nourriture, ses matériaux d'artisanat ou ses médicaments, mais également pour y gagner un salaire qui permettra d'acheter des marchandises nécessaires à la vie. Nous observons évidemment une superposition de ces deux types de rapport au territoire à l'échelle de la collectivité tout au cours du 20<sup>e</sup> siècle. Sur un plan individuel, au

cours d'un seul et même séjour en forêt, un travailleur forestier inlu ou un gardien de barrage Inlu profitera de son travail en forêt pour installer des pièges et même chasser durant ses loisirs!

Au plan politique, c'est souvent par l'évocation des activités de chasse, de piégeage et de pêche en des lieux précis (tel lac, telle rivière) que les Inlu revendiquent le territoire. En ce sens, Mailhot et Vincent (1980, 9) mettent en lumière le lien étroit entre la pratique de ces activités en des lieux précis et les revendications territoriales. Depuis les premiers contacts, une sorte d'envahissement progressif du territoire ancestral aurait résulté en une réduction des aires d'exploitation traditionnelle (Côté, 1994). Parmi les causes de cet envahissement, on mentionne la traite des fourrures, l'agriculture et la colonisation du territoire par les allochtones, le développement forestier, minier, hydroélectrique et aussi la chasse et la pêche sportive. Il s'agit là de facteurs de changement incontournables quand nous voulons comprendre les enjeux actuels du piégeage.

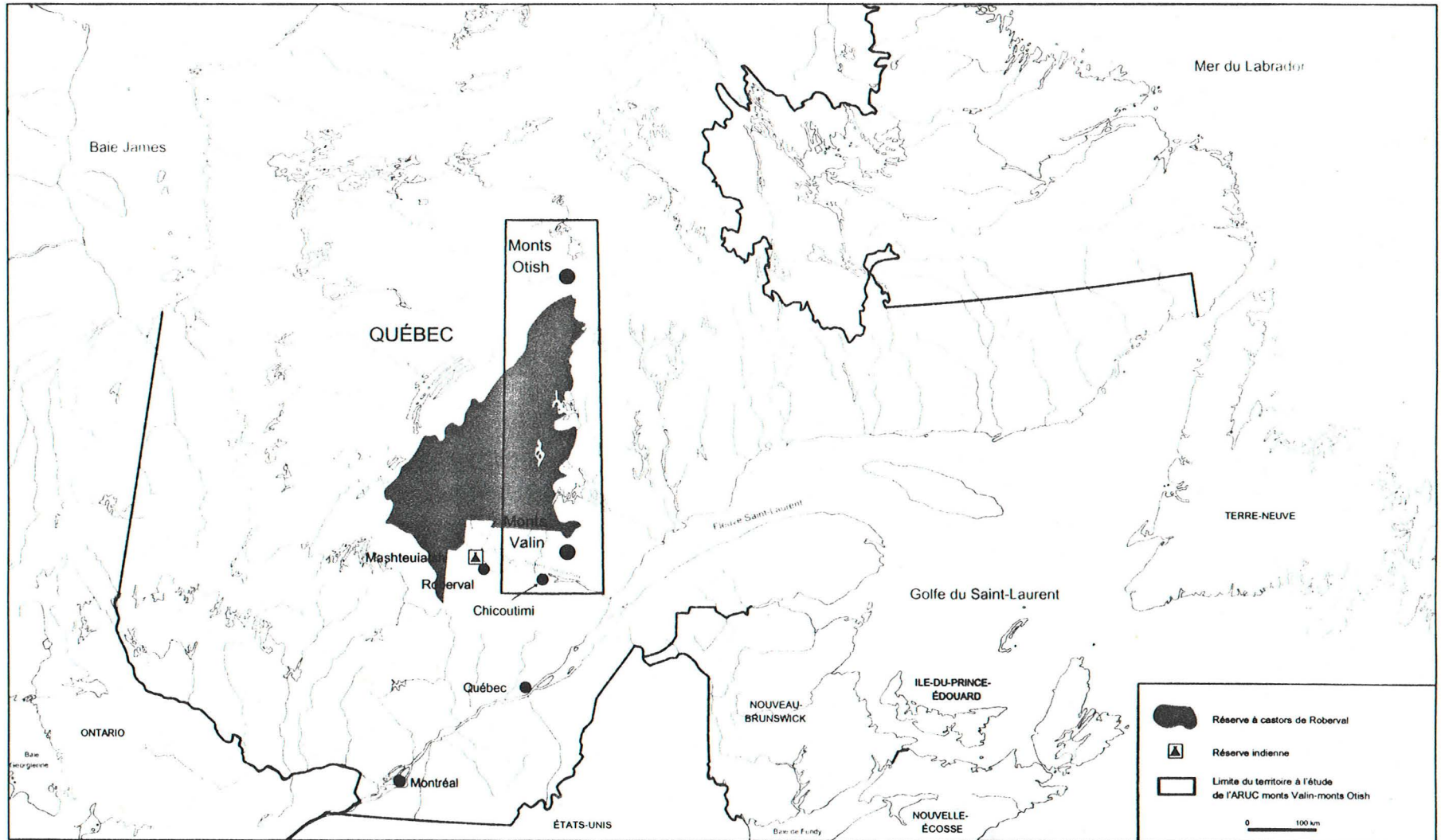
Rappelons toutefois que dans le cadre du présent rapport, l'objectif est surtout de présenter et d'illustrer l'occupation du territoire en lien avec le piégeage du castor et que cet exercice vise la prise en compte de cette présence Inlu autour de la Péribonka dans un éventuel projet récréotouristique. Ainsi nous avons jugé pertinent de cartographier un certain nombre d'éléments d'occupation du territoire.

À titre d'exemple, la première carte qui apparaît à la page suivante (Localisation) présente les limites du territoire visé par le projet de l'ARUC (rectangle rouge) ainsi que les limites de la Réserve à castor de Roberval (en vert). On situe également sur cette carte les Monts Valin et les Monts Otish ainsi que les principaux lacs et rivières de cette zone.

### **Exploitation, gestion et répartition des territoires et terrains de trappe**

Traditionnellement, un chasseur avait la responsabilité de gérer les ressources fauniques d'un vaste territoire de chasse dont les frontières étaient plus ou moins précises. En plus de laisser d'autres familles venir chasser sur son territoire en cas de besoin, la propriété proprement dite d'un territoire s'effaçait derrière le droit informel mais reconnu par l'ensemble de la communauté d'exploiter les ressources qu'il contenait, mais surtout derrière la responsabilité de gérer efficacement ces ressources. Selon Côté (1994), l'héritage et la responsabilité constituaient les fondements des droits territoriaux traditionnels. D'une part, le leader familial devait éviter de nuire à la reproduction des espèces animales, et d'autre part assurer la subsistance des membres du groupe de chasse.

## Localisation de la réserve à castors de Roberval



Cartographie: Carl Brisson, Laboratoire de télédétection, UQAC, mai 2001

Avec la mise en place de la Réserve à castor de Roberval en 1951, le gouvernement voulait rationaliser en quelque sorte l'exploitation du castor (Dominique, 1989, 86) et protéger les populations de castors des pressions de piégeage par les utilisateurs allochtones (Côté, 30). Le gouvernement a fixé des limites territoriales aux terrains de trappe en s'inspirant des limites de territoires familiaux ancestraux. Cette opération a été fortement critiquée par la suite par plusieurs chasseurs de la communauté qui considèrent inadéquats certains découpages effectués à ce moment-là. Certains chasseurs-trappeurs ilnu expliquent qu'ils ont vu leur territoire familial être réduit de moitié en superficie lors de l'implantation de la réserve à castor. Par exemple, l'un de nos chasseurs-informateurs a vu toute la moitié Sud (autour du lac Tchitogama) de son territoire familial être exclue de son territoire actuel.

Des terrains de trappe inoccupés ont été répartis au début des années 1980 par le Conseil de bande à des chasseurs-trappeurs ilnu. Même si plusieurs changements mineurs ont eu lieu dans cette répartition depuis la création de la Réserve à castor jusqu'à aujourd'hui, nous pouvons quand même avoir une idée de la superficie des terrains de trappe et de leur répartition dans l'espace dans la deuxième moitié du 20<sup>e</sup> siècle. Nous constatons notamment que l'ensemble du bassin de la rivière Péribonka est occupé par des terrains de trappe, sauf pour le secteur de la rivière situé entre le lac Saint-Jean et le 49<sup>e</sup> parallèle qu'on jugeait trop habité pour y octroyer des terrains de trappe aux Ilnu selon Marie-Thérèse Raphaël. Nous avons jugé opportun de tracer sur cette même carte quelques exemples de trajets parcourus par les chasseurs-trappeurs que nous avons interviewés pour monter en territoire à partir du lac Saint-Jean. Nous avons également situé sur cette carte les quelques agglomérations stratégiques ou pivots au plan de l'accès au territoire (Chicoutimi, Roberval, Mashteuiatsh et Chutes-des-Passes) ainsi que la route forestière principale (communément appelée «chemin des Passes») qui permet aux chasseurs-trappeurs de monter en camion «en territoire». Cette carte permet également de situer quelques campements et *tentements* (principaux ou satellites) où se sont installés différents chasseurs-trappeurs depuis les années 1930 à aujourd'hui ainsi que des exemples de lieux de rassemblement prenant souvent la forme d'une sorte de village de *tentements*. Enfin, nous situons de manière approximative, à partir des propos des six chasseurs rencontrés au cours de l'été 2000, des exemples de zones<sup>3</sup> de chasse et de piégeage du castor pour différents chasseurs-trappeurs<sup>4</sup> et à différentes époques. Nous verrons effectivement que les Ilnu ne chassent pas uniquement sur le terrain de trappe qui leur a été donné par le Bureau des services territoriaux (BST) du Conseil de bande, car avec l'accord d'un autre chasseur avec qui on a des affinités, on peut aller chasser et trapper sur son territoire avec sa permission. Ainsi le partage du territoire et des ressources est encore en vigueur dans certaines situations et sous différentes formes.

---

<sup>3</sup> C'est-à-dire simplement des lieux de chasse, pas nécessairement associés à leur terrain de trappe officiel octroyé par le Conseil de bande.

<sup>4</sup> Zones de chasse des informateurs eux-mêmes ou de chasseurs-trappeurs que les informateurs ont connus.

En transformant les territoires familiaux ancestraux (aussi appelés «zones d'exploitation familiale» par Côté, 1994) en «terrains» de trappage plus individualisés, on instaurait dans la deuxième moitié du 20<sup>e</sup> siècle une gestion plus personnalisée du terrain de piégeage. Côté (1994) suggère que cela ait pu affaiblir le pouvoir des leaders familiaux à contrôler l'utilisation du territoire car on passait d'un mode de responsabilité envers la gestion à long terme des ressources du territoire à un mode de propriété du territoire. Pourtant, le Bureau des services territoriaux (BST) considère aujourd'hui les trappeurs comme des cogestionnaires de ces nouveaux terrains de trappe. Par exemple, sous la surveillance et la coordination du BST, les trappeurs sont invités à fournir annuellement un inventaire des cabanes à castor qu'ils ont sur leur territoire.

On dit aussi que cette répartition a pu provoquer une certaine pression sur la faune et des tensions entre les familles, étant donné que certains terrains étaient mieux pourvus que d'autres. Ces désavantages sont malgré tout nuancés par certains membres de la communauté qui prétendent que le partage des ressources demeure une pratique valorisée et qu'un trappeur accepte parfois de laisser un autre trappeur venir sur son terrain tel que nous l'avons mentionné plus haut. De plus, certains soulignent qu'en accordant un terrain à chaque trappeur, on évite les conflits d'utilisation au début de chaque période de trappe.

Les trappeurs allochtones dénoncent évidemment cette situation de droit de piégeage exclusif pour les trappeurs inu. Par la voix de l'Association Provinciale des Trappeurs Indépendants (APTI), ils soutiennent que le maintien de ces «privilèges autochtones» risque finalement de décourager les piégeurs allochtones et de détruire l'industrie de la fourrure au Québec. Dans l'esprit de l'APTI, le territoire de la Réserve à castor de Roberval est sous-exploité par le fait que les jeunes Inu ne prennent pas la relève. À ce sujet, un commerçant de fourrure nous confiait qu'une très forte proportion (plus des trois quarts) des peaux qu'il achète proviennent de trappeurs allochtones. Ce même commerçant expliquait cela par le fait que les Inu se désintéressent peu à peu du piégeage des animaux à fourrure. Selon le Bureau des services territoriaux du Conseil de bande, seulement le quart du territoire de la Réserve à castor serait intensément occupé à cause des difficultés d'accès à la partie Nord de la rivière Péribonka, c'est-à-dire à partir du 50<sup>e</sup> parallèle, jusqu'aux Monts Otish. Comme le précise Côté : «Aujourd'hui, les utilisateurs de la communauté préfèrent occuper des secteurs faciles d'accès et relativement près des chemins forestiers. Ils peuvent ainsi s'assurer d'une circulation plus rapide entre la réserve de Mashteuiatsh et leurs sites d'occupation.» (Côté, 1994, 47) En entrevue, plusieurs trappeurs nous avouaient que c'était surtout par souci de sécurité qu'ils préféreraient fréquenter des secteurs facilement accessibles en camionnette. De cette façon, si quelqu'un devait être malade en forêt, la route vers l'hôpital serait plus rapide. Ainsi, le secteur le plus fréquenté par les gens de la communauté est sans doute le bassin de la rivière Ashuapmushuan à

cause de la facilité d'accès et aussi à cause de la présence d'une Réserve faunique<sup>5</sup>. Côté précise que plus de 50% des activités de récolte se déroulent dans ce bassin car le contingentement des activités de chasse des allochtones offre aux Innu une «qualité de vie en forêt supérieure» à ce qu'ils retrouvent ailleurs. À ce sujet, les gens de Mashteuiatsh décidaient en 1989 de concentrer leurs activités de chasse aux gros gibiers dans cette même Réserve faunique où moins de conflits risquent de survenir avec les chasseurs allochtones.

Au-delà de toutes ces considérations, retenons que la Réserve à castor de Roberval représente pour la communauté des Innu du Lac-Saint-Jean une «assise légale sur laquelle peut s'appuyer le développement territorial et culturel de la bande» (Côté, 30) car la pratique du piégeage se traduit beaucoup plus par un mode de vie à perpétuer en forêt que par une simple activité de production.

### **Les zones de chasse - Sur la piste des animaux**

Que ce soit sur des territoires familiaux ancestraux ou sur des terrains individuels de trappe (actuels), il semble que l'essentiel pour les chasseurs innu demeure la possibilité de chasser et de trapper des animaux, c'est-à-dire que la pérennité des ressources fauniques soit assurée. Dans cette perspective, on va chasser là où on pense trouver des animaux, c'est-à-dire parfois à l'extérieur des limites de son terrain, avec l'accord du voisin évidemment. On suit la piste des animaux, on repère les cabanes de castors et c'est là qu'on tend des pièges.

Des analyses de Speck et de Cooper, qui rappelons-le ont été produites au début du siècle<sup>6</sup> et qui ont inspiré Dominique (1989, 19), suggèrent que la faune et l'écologie dans son ensemble auraient joué un rôle dans les différences qui existaient dans les systèmes d'exploitation/occupation du territoire. Selon eux, on trouvait des territoires de chasse familiaux bien délimités aux endroits où le castor était abondant. D'un autre côté, une gestion plus communautaire du territoire apparaissait davantage opportune dans les milieux où la subsistance était assurée primordialement par le caribou. Inspiré par Deschênes, (Côté 1994 : 20) renchérit en précisant que la nature sédentaire du castor amenait un plus grand respect des limites des territoires de chasse familiaux. Ainsi le degré de mobilité de la ressource faunique prédominante d'un secteur donné constitue un facteur important dans l'organisation des groupes traditionnels de chasse. Toutefois, Dominique (1989 : 20) nous rappelle que l'étude des systèmes de parenté et de généalogies a permis de relativiser l'importance de la faune et de l'écologie dans l'occupation du territoire. Cette occupation étant alors considérée comme un phénomène social au sens où la mobilité et l'accès au territoire ne sont en grande partie

---

<sup>5</sup> La Réserve faunique de la rivière Ashuapmushuan.

<sup>6</sup> Elles devaient donc faire référence à l'organisation sociale du 19<sup>e</sup> siècle et du début du 20<sup>e</sup> siècle.

possible que par le réseau des relations parentales et sociales. Par exemple, en laissant un autre groupe familial venir chasser sur son territoire, on évitait des pressions d'exploitation sur certains secteurs et on assurait la libre circulation des utilisateurs sur l'ensemble du territoire. De cette façon, l'ensemble de la bande (les *Pekuakamiulnuatsh*) occupait globalement l'ensemble du territoire.

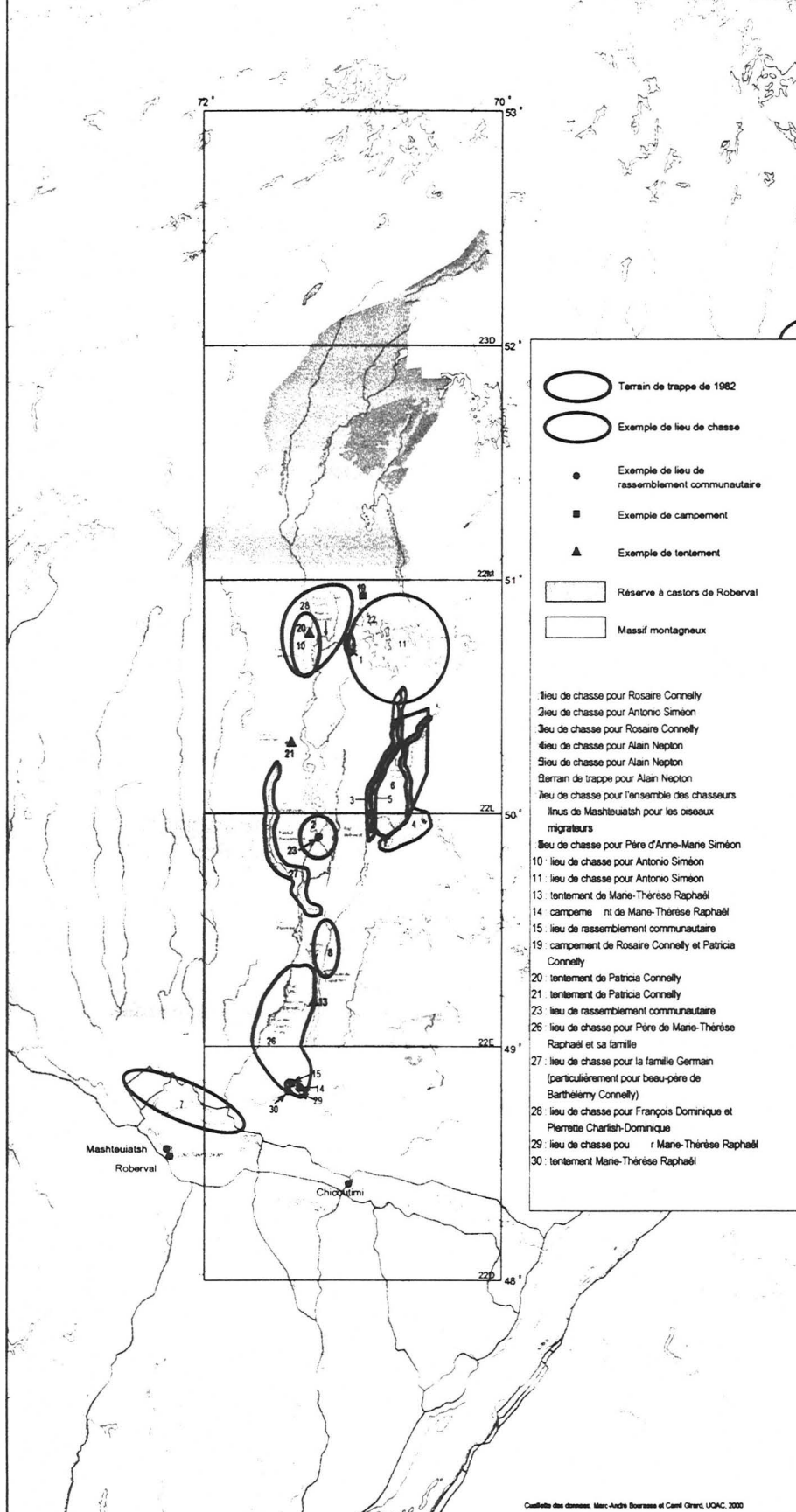
Commentons maintenant les lieux de chasse que nous avons identifiés sur la carte de la page suivante (Lieux) et qui ont été tracés à partir des propos des trappeurs que nous avons rencontrés. Soulignons que leurs limites sont très approximatives et que leur superficie par le fait même peut varier. Ils sont représentés sur la carte par des ellipses de couleur rouge afin de pouvoir les distinguer des terrains officiels de trappe (c'est-à-dire les terrains officiellement octroyés par le Bureau des services territoriaux à un trappeur qui eux sont en jaune et circonscris par un trait noir sur la carte). Rappelons encore une fois qu'il ne s'agit que de quelques exemples qui peuvent permettre de jauger l'ampleur de l'occupation du bassin de la Péribonka et de constater qu'on ne trappe pas uniquement sur son terrain. Étant donné que nos entrevues prenaient la forme de récits de vie, les trappeurs interviewés n'ont pas été questionnés systématiquement sur chacun des lieux de chasse qu'ils avaient fréquentés au cours de leur vie. C'est plutôt au cours de leur récit respectif que spontanément et naturellement, des lieux de trappe étaient évoqués. Ces lieux étaient tantôt situés à l'intérieur de leur terrain de trappe, tantôt à l'extérieur de celui-ci.

Rappelons-nous que pour plusieurs personnes de la communauté qui ont occupé de nombreux emplois salariés en forêt, les lieux de travail pouvaient devenir à l'occasion des lieux de trappe, surtout quand l'organisation du travail le permettait. Ainsi, pour un trappeur que nous avons interviewé et qui pendant plusieurs années a été gardien d'un barrage hydroélectrique (celui du canal Bonnard), ce lieu devenait naturellement un lieu de trappe pour lui et sa famille (zone #1 en rouge). Au cours des années 1970-1980 (pendant des séjours de trois mois au barrage qui étaient suivis de trois mois de vacances au Lac-Saint-Jean), cette famille a donc trappé le castor, la martre et le vison autour du barrage du canal Bonnard. À l'ouest du lac Manouane et du canal Bonnard, selon Rosaire Connelly, il y avait le territoire de trappe de la famille Dominique, c'est-à-dire de François Dominique et de sa femme Pierrette Charlish Dominique. Rosaire aurait même chassé aux Monts Otish au cours de sa vie.

«Plus proche, c'est un petit peu loin que je trouve, y avait au Onistagane, y avait la famille, comment elle s'appelle, ah! oui, François, François Dominique *pis* sa femme là, Pierrette Charlish Dominique. Eux autres, y montaient envers Onistagane. François Dominique, c'était son terrain ça la rivière Modeste, qui appelle. À part ça, j'en connais pas d'autres là.» (Source : Patricia Connolly, p. 12)

# La trappe aux castors chez les Inus de Mashteuiatsh

Lieux  
Enquête été 2000



Au cours des dernières années, monsieur Connelly et son épouse Patricia ont chassé et trappé principalement autour de leur camp principal (campement #19) situé dans la Baie Bellevue du lac Manouane, c'est-à-dire sur leur terrain de trappe officiel. Ce même trappeur et sa famille ont aussi chassé autour de la Petite rivière Manouane (zone #5) au cours des dernières années, c'est-à-dire sur le territoire de son beau-frère, quand les castors se font rares sur son terrain à lui.

Au cours des années 1990, ce même beau-frère a chassé et a trappé dans la zone #4 (située sur son terrain officiel de trappe : terrain #6), surtout en hiver, donc en motoneige, autour du lac du Grand détour, de la rivière Manouane, du lac à Paul et du lac Radio.

«Des fois, j'allais sur le terrain du voisin, je me ramassais au lac du Grand Détour ou encore dans ces montagnes-là entre les deux ou encore là, dans la grosse Manouane ou encore au lac Paul. Je me suis promené dans tous ces zones-là, un peu partout. J'ai été jusqu'au lac Radio. Mon terrain allait jusque là. Et ça, tu faisais ça en motoneige ou en raquettes.» (Source : Alain Nepton, p. 22-23)

Au printemps, lui et sa famille ont chassé en canot sur la Petite rivière Manouane et sur le lac Duhamel correspondant approximativement à la zone #5 située en grande partie à l'intérieur de son terrain de trappe officiel (terrain #6).

«Y commence en haut, il est contenu entre, juste à la tête y a la petite rivière Manouane qui est icitte, au nord du lac Duhamel, pis y va à la grosse Manouane, la rivière Manouane. Elle fait un croche comme ça et tu vas la reprendre un peu plus loin. Tu vas la reprendre un peu plus loin ici. Mon terrain, pour essayer de le situer, le lac Raccourci est là. Tu pars icitte, c'est le 50 degrés 30 à peu près, la limite nord, pis la limite sud, un petit peu en bas du cinquantième.» (Source : Alain Nepton, p. 22)

Après les quelques rapides situés en amont du lac Duhamel, les quelque huit «*mile*» d'eaux plus ou moins mortes de la Petite rivière Manouane étaient propices à la chasse selon ce chasseur.

Un autre de nos informateurs fait la chasse au petit gibier autour du lac Tchitogama (zone #29, en rouge), là où son camp est situé (campement #14) et où des *tentements* sont encore montés à chaque année (*tentements* #30). Son père, lui, «chassait de l'autre bord<sup>7</sup> de la rivière Péribonka» (Marie-Thérèse Raphaël, cass.1), probablement autour du lac Alex, du lac aux Grandes Pointes et de la rivière Éternité (zone #26 en rouge), là où tentait la famille de Marie-Thérèse Raphaël (*tentement* #13), dans une zone certainement située sur leur territoire familial ancestral de chasse.

---

<sup>7</sup> C'est-à-dire à l'Ouest de la rivière Péribonka car le lac Tchitogama et le village de Notre-Dame-du-Rosaire se trouvent à l'Est de la Péribonka.

Les zones #2; #10 et #11 font référence à des lieux de chasse d'une famille (la famille Siméon) voisine de l'un de nos informateurs. Ces derniers nous expliquaient que cette famille Siméon a des territoires familiaux ancestraux et des terrains de trappe le long de la rivière Péribonka, approximativement à partir des «fourches Manouane» jusqu'au lac Onistagane. Thomas Siméon, le père d'Anne-Marie Siméon, aurait effectivement chassé et trappé au début du siècle autour des «fourches Manouane»<sup>8</sup> et du «canal sec» (rivière du Canal Sec) correspondant à la zone #8 (en rouge). Quant à Antonio Siméon, un frère d'Anne-Marie Siméon, il aurait chassé et trappé «à la tête des fourches», c'est-à-dire probablement aux «fourches Manouane», au même endroit que son père Thomas. Antonio aurait aussi trappé autour des Passes Dangereuses (zone #2), du lac Onistagane (zone #10) et du lac Manouane (zone #11).

«Le lac Manouane, ben plus haut que ça, pas en vers le lac Pletipi, pas par là, ben en bas. Onistagane, pis en n'en bas d'Onistagane aussi, le grand lac Manouane. Ça c'était le territoire des Siméon qui allaient par là, comme mon oncle Antonio aussi, qui est décédé *astheure*. Lui, il a chassé beaucoup par là, au lac Manouane, aux alentours de là.» (Source : Jean-Marie Basile, p.17)

Enfin, la zone #7 (en rouge) correspond à un lieu traditionnel de chasse aux oiseaux migrateurs pour un grand nombre des chasseurs de la communauté de Mashteuiatsh. On chassait donc sur la rive Nord du lac Saint-Jean et autour de quelques localités tels que Péribonka, Saint-Méthode, Normandin, Saint-Augustin, Sainte-Marguerite, Saint-Prime et Saint-Gédéon. Au cours des dernières années, cette chasse a connu une grande popularité et le Bureau des services territoriaux évaluait à plus de 200 le nombre de chasseurs aux oiseaux migrateurs dans cette zone en 1989 (Côté 1994 : 36). Côté présente à ce sujet un tableau qui démontre le nombre d'utilisateurs par type d'activité de récolte en 1989. Nous reproduisons ici ce tableau qui démontre notamment le nombre de trappeurs d'automne et d'hiver en 1989.

---

<sup>8</sup> Probablement là où la rivière Manouane se jette dans la rivière Péribonka.

**Tableau 1**  
**Estimation du nombre d'utilisateurs pour chaque activité de récolte<sup>9</sup>**

Activité de récolte	Nombre d'utilisateurs
Chasse aux oiseaux migrateurs	200 à 250
Pêche estivale au filet	40 à 50
Pêche à la ligne	250 à 300
Chasse au gros gibier	350 à 400
<b>Piégeage d'automne</b>	<b>150 à 200</b>
<b>Piégeage d'hiver</b>	<b>50 à 60</b>
Pêche blanche	Non disponible

La mobilité des chasseurs assurait donc, traditionnellement, la saine gestion des ressources fauniques. Ainsi, non seulement une famille pouvait aller chasser et trapper sur un territoire voisin, mais de surcroît, chaque territoire familial de chasse était découpé en plusieurs secteurs contribuant aussi à garantir la reproduction des animaux et par conséquent, le maintien du niveau de récolte. À titre d'exemple, on exploite jusqu'à cinq endroits (aussi appelés «zones» ou «secteurs») différents au cours d'une année et on retourne rarement au même endroit que l'année précédente. À l'intérieur de cette logique, les utilisateurs exploitent au maximum une zone sachant que leur séjour ne dépassera pas trois mois et que personne n'y reviendra avant quelques années. (Dominique 1985 : 84) Mailhot et Vincent (1980 : 55) parlaient aussi de ce mécanisme de protection de la faune par le partage d'un territoire de chasse en secteurs et les exploitant l'un après l'autre suivant un «système rotatif». Toutefois, l'intensification de la chasse et du piégeage par les allochtones est venue sans aucun doute bouleverser ce mode de gestion.

### **Transmission et partage des territoires et des terrains de trappe**

Les deux systèmes d'exploitation / occupation du territoire dont nous avons parlé (territoires familiaux ancestraux versus terrains de trappe individuel actuel) partagent malgré tout plusieurs caractéristiques. Par exemple, même s'ils sont octroyés par le Conseil de bande, les terrains individuels actuels de trappe sont encore parfois transmis de génération en génération, du père à un de ses enfants. Ainsi, même si chaque trappeur doit pratiquer ses activités de piégeage sur le terrain enregistré à son nom dans les registres du Bureau des services territoriaux, on accepte encore que

<sup>9</sup> Côté précise que le nombre d'utilisateurs pour chaque activité de récolte ne sont pas mutuellement exclusifs. Il lui était donc difficile d'estimer avec assez d'exactitude le nombre total d'utilisateurs à Mashteuiatsh.

des «voisins» viennent chasser sur son terrain si on a des affinités et/ou des liens de parenté avec lui. Toutefois, le partage du territoire de chasse semble moins répandu qu'anciennement car l'obligation sociale de laisser une famille qui manque de nourriture venir chasser sur son territoire s'estompe. Au sein d'une même famille, cette règle peut encore s'appliquer car un de nos informateurs nous apprenait qu'une grande partie du territoire de chasse de ses parents était actuellement utilisé par ses frères qui ont des grosses familles et qui ont donc besoin de beaucoup de nourriture et de graisse venant de la forêt.

Nous constatons déjà un changement d'attitude face à cette obligation de partage dans les paroles d'Anne-Marie Siméon<sup>10</sup> pour qui certains conflits pouvaient désormais être évités avec la délimitation précise des terrains de trappe du Conseil de bande : «Astheure, c'est arrangé. Chacun a son terrain de chasse. Si une personne n'est pas invitée pour venir chasser dans son terrain de chasse, il a le droit de l'envoyer. Il a le droit d'aller le rapporter quand il ne veut pas s'en aller.» (Girard 1997 : 263) Enfin, certains auteurs tel que Dominique (1989) observent une sorte de confusion issue de la juxtaposition des deux systèmes :

«En effet, certains Ilnu s'appuient occasionnellement sur le système de la réserve à castor du Québec pour revendiquer au sein de leur communauté l'accès exclusif aux endroits favorables à la capture du castor. En contrepartie, d'autres Ilnu évoquent les chasses passées de leurs parents à ces endroits comme preuve de leur droit d'exploitation de ces zones.» (Dominique 1989 : 192)

Au sujet des modes de transmission, il est à noter que le Conseil de bande, par son comité de trappe, accorde des terrains de trappe à des chasseurs-trappeurs (qui sont sans terrain de trappe officiel) dans des « territoires vacants » comme le disait un de nos informateurs. Par exemple, certains territoires familiaux qui ne sont revendiqués par aucun chasseur de la famille peuvent être accordés à un chasseur de la communauté qui en fait la demande. C'est ce qu'a fait Alain Nepton, un autre informateur quand il a voulu obtenir un terrain de chasse car sa famille, c'est-à-dire ses parents, venaient d'une autre région. Alain Nepton qui avait le choix entre plusieurs terrains a choisi un secteur qu'il connaissait déjà très bien, ayant occupé un travail salarié là-bas. Son terrain de trappe est représenté par la zone #6 (en jaune contours noirs), autour de la moitié nord de la rivière Manouane, à partir du Nord du lac Duhamel (limite Sud) jusqu'au lac du Raccourcis (limite Nord).

«J'avais été voir le Comité de trappe, parce que ma famille n'avait pas de territoire de trappe, une famille originaire d'ailleurs n'avait pas de territoire de trappe. Y avait un Comité de trappe *icitte*, qui s'occupait de réaffecter les zones disponibles à d'autres gens, et donc j'avais été les voir pour dire si il y avait pas un coin pour

---

<sup>10</sup> Propos recueillis auprès d'Anne-Marie Siméon, lors d'une enquête menée par Camil Girard.

avoir pour aller trapper, j'étais intéressé à y aller et c'est là qu'ils m'ont donné des choix, et dans les choix que j'ai faits, j'ai pris le secteur de la rivière Manouane parce que moi, je connaissais déjà le coin, je me suis tourné sur... C'est le coin que je connais le mieux.»  
(Source : Alain Nepton, p. 15)

Notons que l'occupation d'un secteur par une famille depuis plusieurs générations permet la transmission non seulement du territoire de chasse, mais aussi d'un savoir écologique lié à ce secteur particulier. Certains chasseurs de la communauté héritent donc d'une connaissance très fine du territoire et de ses ressources fauniques, une connaissance dont nous ferons brièvement référence dans une section subséquente sur le savoir écologique traditionnel.

### **Montées en territoire et tentements**

Il est d'autant plus important d'illustrer sur une carte ces trajets dans la mesure où ils nous informent également sur d'autres lieux de chasse. Il faut dire qu'au début du siècle, le périple effectué en canot et à pieds et qui devait mener les familles jusqu'à leur territoire de chasse pouvait durer plus d'une semaine et parfois même deux à trois semaines pour ceux dont le territoire de trappe se situait dans la partie nord de la rivière Péribonka. Nous pouvons donc en déduire que plusieurs chasseurs faisaient de la chasse au petit gibier tout le long de la Péribonka, à partir du lac Saint-Jean jusqu'à leur territoire de trappe. À ce sujet, Dominique (1989 : 149) rappelle qu'en route vers le territoire de trappe, on mangeait surtout du petit gibier terrestre qu'on prenait à mesure qu'on avançait.

Il fallait donc partir tôt à l'automne, parfois à la fin du mois d'août ou au début du mois de septembre, afin d'arriver sur les lieux de trappe avant que les lacs et rivières ne gèlent car le transport des bagages en canot était moins difficile qu'à pieds. On plaçait les bagages dans les canots et on canotait jusqu'à un portage. Là, on transportait les bagages et les canots sur son dos. Tout le monde portait un peu de bagage nous rappelle Jauvin (1993). À la fin du portage, on faisait parfois du thé avant de reprendre son trajet. La plupart de nos informateurs qui rappelons-le sont âgés entre 55 et 65 ans, ont vécu ces voyages en canot, à pieds et en raquettes au cours de leur jeunesse.

L'hiver, certaines sections se faisaient en raquettes. Quand la neige était abondante, épaisse et légère, il fallait parfois faire un aller-retour d'un point à un autre uniquement pour «tapper la trail», sans aucun bagage sur le dos, pour ensuite refaire le trajet, cette fois avec les bagages. Ainsi, on marchait trois fois une section qu'on aurait pu faire une seule fois si la neige avait été plus dure. Un de nos informateurs soulignait que malgré les efforts physiques à fournir avant les motoneiges et les automobiles, on sentait moins la fatigue car on était «entraîné». Pour ce même informateur : «C'est

plus moderne [l'utilisation de la motoneige], t'sais, c'est pas pareil... on ne se sent pas comme on se sentait d'habitude dans l'bois là. Avant, il n'y avait pas de motoneige pour aller chercher quelque chose [des animaux]... avant ça on y allait à pieds.» (Marie-Thérèse Raphaël, cass.1)

Ces propos rejoignent l'idée selon laquelle le rapport que les trappeurs entretiennent avec l'espace et avec la forêt s'est récemment transformé. Un autre trappeur soulève la question des coûts élevés reliés à l'utilisation de la motoneige :

Et ça, tu faisais ça en motoneige ou en raquettes. C'est pas continuellement en motoneige, parce qu'une motoneige ça demandait plus de la gestion, ça coûte cher ça, une motoneige. Ça fait que *moé*, j'avais pris pour habitude de me faire comme une espèce de maître chemin, mais en motoneige, et par la suite je marchais en raquettes. Fait donc, la motoneige m'amenais si tu veux à pied d'oeuvre, faire une tournée de pièges que je faisais en raquettes pour essayer d'éviter les dépenses, les dépenses d'essence, ça coûte passablement cher. Et ça, c'est une difficulté qu'on a, il y a beaucoup de gens qui vont utiliser ça, à tout bout de champ, la motoneige, mais si tu regardes ce que ça donne la fourrure, le prix de la fourrure, y est pas assez élevé. Tantôt, je dis ça prends maintenant de l'argent pour pouvoir aller vivre en forêt, parce qu'anciennement c'était pas pire, le prix de la fourrure pis le coût des aliments. (Source : Alain Nepton, p.23)

Il s'agit là d'un paradoxe pour lui de voir à quel point il faut maintenant beaucoup d'argent pour aller en territoire alors que les séjours en forêt ont toujours été conçus comme une forme de vie simple et accessible. Ce même chasseur ajoutait que les gens décident souvent d'alterner entre la motoneige et les raquettes pour épargner le carburant qui coûte excessivement cher par rapport aux revenus que peuvent tirer les trappeurs avec la vente de leurs peaux... À ce sujet, le Conseil de bande de Mashteuiatsh offre de l'aide financière et technique aux trappeurs qui en ont besoin, au même titre soulignait-on, que les allochtones qui soutiennent l'insertion à l'emploi des gens moins fortunés. À titre d'exemple, des transports sont organisés par le Bureau des services territoriaux pour emmener des petits groupes de trappeurs en forêt afin qu'ils puissent pratiquer les activités traditionnelles à peu de frais.

### **Quelques exemples de trajets pour «monter en territoire»**

Voyons maintenant quelques exemples de trajets qu'ont parcourus les chasseurs ilnu que nous avons interviewés, du lac Saint-Jean jusqu'à leur terrain de chasse respectif. Certains de ces trajets furent parcourus au cours de la jeunesse des informateurs, c'est-à-dire au cours des trois décennies de 1930 à 1960, alors que d'autres sont typiques des dernières années. Notons enfin que depuis la

construction du chemin des Passes pour le transport du bois, à partir de Sainte-Monique jusqu'aux Passes Dangereuses, les Ilnu du Lac-Saint-Jean ont intensément parcouru cette route, en camionnette la plupart du temps, pour rejoindre leur terrain de trappe respectif.

Dans les années 1950 et 1960, on pouvait par exemple partir de Pointe-Bleue en automobile jusqu'à Alma (flèche verte foncé #9), puis rejoindre la rivière Péribonka (pointillé noir #9) que l'on montait en canot à moteur jusqu'aux fourches (flèche orangée #9) (50 *miles* plus loin), c'est-à-dire «aux fourches Manouane»<sup>11</sup> et même au-delà (carte page suivante — Trajets). De là chassait la famille Siméon.

Certains se rappellent aussi d'un lieu de rassemblement estival de plusieurs familles ilnu sur une pointe sise, sur les bords du lac Tchitogama, là où se trouvait une petite chapelle. Certains groupes descendaient des Passes (Dangereuses) pour venir à ce lieu de rassemblement représenté par un point noir (lieu de rassemblement #15) sur la carte. Chute-des-Passes constituait aussi un lieu de rassemblement où plusieurs *tentements* étaient montés (lieu de rassemblement #23). Enfin, Patricia Connely se souvient des *tentements* de sa jeunesse autour du lac Onistagane (*tentements* #20) et du lac de la Grosse-Loutre (*tentements* #21).

Approximativement à la même époque, un autre chasseur que nous avons interviewé allait rejoindre le chemin des Passes à partir de son village (pointillé noir #12) et montait jusqu'au lac Alex en camionnette (flèche verte foncé #12), puis, en raquettes (flèche bleue #12), en tirant une traîne sur laquelle reposaient les bagages. A partir du lac Alex, il rejoignait la rivière Péribonka à l'embouchure du Ruisseau Éternité où il tentait<sup>12</sup> (*tentement* #13). Plus tard dans sa vie, cette même personne dont l'une des sœurs possédait une motoneige pouvait en profiter à l'occasion. Ce même informateur reconnaît à la fois les avantages des transports motorisés (dont la motoneige) et les changements que ces moyens de transport apportent à la relation que les Ilnu entretiennent avec la forêt. Cette possibilité de faire le tour de l'ensemble de ses pièges en une seule journée grâce à la motoneige fait sans doute partie des multiples facteurs qui font disparaître le semi-nomadisme vécu par les ancêtres.

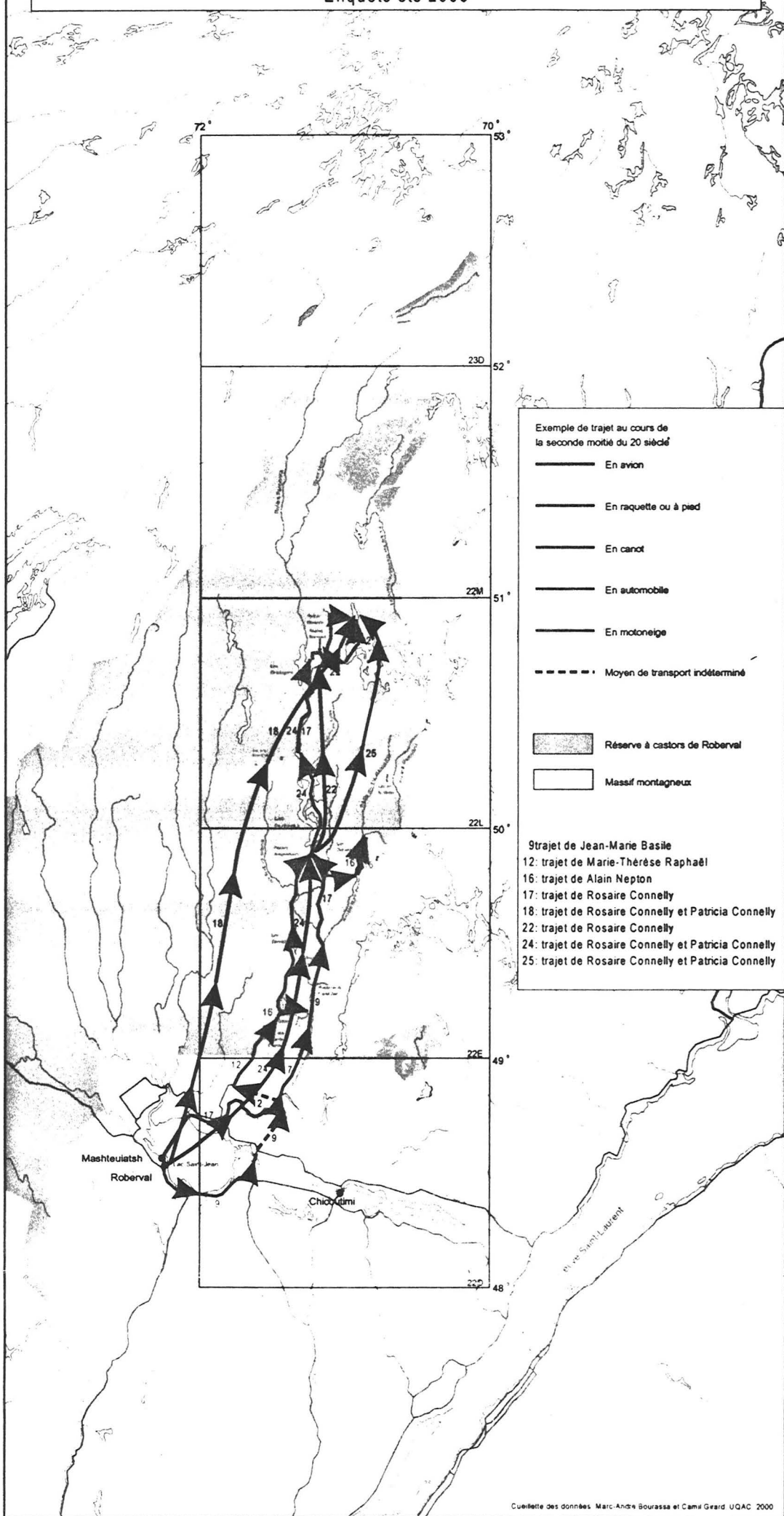
---

<sup>11</sup> Là où la rivière Manouane se jette dans la rivière Péribonka.

<sup>12</sup> Les Montagnais utilisent le verbe «tenter» pour parler de l'action de monter une tente.

# La trappe aux castors chez les Inus de Mashteuiatsh

Trajets  
Enquête été 2000



Quand Rosaire Connely était jeune, c'est-à-dire avant la construction du chemin des Passes, sa famille et lui montaient la rivière Péribonka en canot à partir du lac Saint-Jean jusqu'à la rivière Bonnard. Ils montaient ensuite la rivière Modeste et la rivière Bonnard jusqu'au campement principal de la Baie Bellevue (flèche orangée #17 sur la carte). Un voyage qui pouvait durer une semaine ou deux selon les vents et la température. «...on était pas pressé» affirme cet informateur pour qui l'important était surtout de transporter tous les bagages et la nourriture dont ils avaient besoin. Les portages étaient nombreux, surtout autour de la rivière Modeste où il fallait compter deux ou trois jours pour passer cette section du trajet. Les femmes aussi «portageaient», et cette vie était difficile selon Rosaire Connely. Mais «on aime ça» s'empresse-t-on d'ajouter en riant.

Avec la construction du chemin des Passes ou même grâce à la possibilité de faire le voyage en avion quand la situation financière d'un trappeur le permet, les choses ont évidemment changé. Quoique les façons de trapper n'ont pas beaucoup changé s'empresse de nuancer Rosaire Connely! Mais pour le transport, on prend maintenant parfois la route de Roberval jusqu'à Chute-des-Passes (flèche mauve #24), puis de Chute-des-Passes jusqu'au campement du lac Manouane en canot de 18 pieds avec un moteur (flèche orangée #24). On part aussi parfois de Chute-des-Passes en avion pour débarquer devant son campement dans la Baie Bellevue (flèche mauve #25). Enfin, certains prennent parfois simplement l'avion à partir de Roberval pour les déposer devant leur campement (flèche mauve #18). L'avion est utilisé de plus en plus par les trappeurs ou les chasseurs qui ont de très grandes distances à parcourir pour se rendre sur leur territoire situé plus au Nord. C'est le cas de Rosaire et Patricia Connely qui suivent les trajets #18, #24 et #25 que nous venons de décrire.

Alain Nepton suivait lui aussi le chemin des Passes en camionnette, au cours des années 1980-1990, en passant par le lac aux Grandes Pointes, le lac Alex, le lac Étienniche, jusqu'au barrage hydroélectrique des Passes dangereuses (flèche verte foncé #16). De là, un chemin les menait vers l'Est jusqu'à la rivière Manouane qu'ils montaient en canot à moteur (flèche orangée #16), ou en motoneige après les gelées (flèche verte pâle #16).

Examinons en terminant les formes que peuvent prendre les lignes de trappe une fois le *tentement* (moins permanent) principal installé, ou une fois le campement principal rejoint. Précisons avant tout que d'un auteur à l'autre, les informations à ce sujet peuvent varier. De plus, nous n'avons récolté que peu d'informations à ce sujet auprès des trappeurs interviewés à l'été 2000.

Selon Dominique<sup>13</sup>, deux méthodes d'exploitation d'un terrain de trappage sont possibles et peuvent être parfois combinées. La première consiste à installer des lignes de trappe à partir du camp (ou d'un *tentement*) principal ou à partir des camps satellites et de faire régulièrement la tournée pour nettoyer les pièges, récupérer les prises et procéder à de nouvelles installations. De cette manière, on fait la navette entre le camp principal et les camps satellites. D'ailleurs nos informateurs insistaient sur l'importance de visiter les pièges à chaque jour ou à chaque deux jours afin que les prises soient encore bonnes à la consommation. La deuxième méthode consiste à faire progresser constamment les chemins de trappage sans aucun campement satellite fixe. Ainsi : «Les campements sont déplacés au fur et à mesure que l'équipe<sup>14</sup> avance dans sa recherche des animaux à fourrure.» (Dominique 1989 : 155)

Chambaron (1983) lui, dont l'étude portait sur les Ilnu du Lac-Saint-Jean, suggère trois schémas explicatifs pour illustrer les formes que peuvent prendre les lignes de trappe d'une saison à l'autre. En Annexe 1, nous avons reproduit ces schémas qui apparaissaient en page 36 de l'ouvrage de Chambaron. Notons qu'une ligne de trappe peut contenir plusieurs dizaines de pièges sur une distance de 5 à 15 kilomètres.

Toutes ces considérations sur les territoires et les lieux comme les terrains de trappe ainsi que sur les trajets et les sites de *tentements* et de campements nous renseignent sur l'occupation dans le temps (au cours du 20<sup>e</sup> siècle) et l'espace de quelques trappeurs ilnu qui ont fréquenté cette zone du bassin de la rivière Péribonka, tout au long de leur vie. Les informations recueillies dans les récits de vie constituent une illustration suffisante pour comprendre l'importance de la fréquentation de ce secteur dans la vie des trappeurs de Mashteuiatsh. Par attachement au mode de vie traditionnel, certains informateurs nous confiaient qu'ils montaient encore leur tente à des endroits où ils possèdent un campement.

### **Les outils ou l'aspect technique de la chasse**

Certes, les moyens de transport dont nous avons déjà amplement discutés représentent un aspect technique crucial dans une activité comme la chasse où les déplacements se trouvent au centre de cette activité. Toutefois, d'autres aspects tels que les outils de chasse et de piégeage ainsi que les stratégies peuvent être importants à examiner pour mieux comprendre les pratiques des Ilnu.

Depuis environ dix ans, selon un des trappeurs interviewés, les pièges à ressorts du début du siècle, les pièges à patte, les pièges à ours ont fait place aux pièges carré de type «*connibear*» pour

---

<sup>13</sup> Dont l'ouvrage, *Le langage de la chasse*, concerne surtout les Montagnais de la Côte-Nord...

<sup>14</sup> Une équipe est habituellement composée de deux ou trois hommes faisant partie d'un groupe de chasse donné.

des raisons d'efficacité et pour que les animaux soient tués sur le coup et que leur souffrance soit diminuée. On appelle aussi ces pièges, des «pièges humanitaires». Le lobby des groupes environnementaux et des groupes de défense des animaux aurait influencé ce changement selon un autre informateur qui soutient aussi qu'il est maintenant beaucoup plus facile qu'avant de prendre du castor grâce à ces pièges très efficaces. Malgré ces progrès techniques, tout l'art de piéger le castor consiste aussi à savoir où placer son piège là où un castor viendra ou se déplacera. À ce sujet, certains trappeurs, dès leur jeunesse, auraient démontré leur connaissance pour bien placer les pièges aux fins de prendre l'animal. L'un d'eux, par exemple, sait que la seule présence de bois vert (aulne, bouleau et tremble) attire le castor. On peut aussi attirer l'animal avec un morceau de glande à *castoreum* prélevé sur un castor d'une autre famille de castor ou avec une branche qu'on a d'abord trempée dans le liquide sécrété par cette glande. Le castor reconnaît ainsi que cette odeur est «étrangère» à sa famille, ce qui le pousse à venir surveiller. C'est à ce moment qu'il se prend au piège.

Avec les *connibear* donc, le castor est pris au cou et meurt aussitôt. Les anciens pièges à patte demandaient beaucoup plus d'expérience de la part du trappeur et on devait attacher au piège une grosse pierre afin que se noie le castor qui, par réflexe, plongeait dans l'eau après s'être pris une patte. D'autres castors se rongeaient la patte jusqu'à pouvoir se défaire du piège.

On installe habituellement un piège *connibear* à castor vis-à-vis une des deux sorties de chacune des cabanes repérées. On fait aussi une brèche dans les barrages et on y installe un piège car le castor qui verra ce défaut dans son barrage essaiera de le réparer et s'y prendra. On pose aussi sur la même ligne de trappe d'autres types de pièges pour d'autres animaux à fourrure comme le piège à deux ressorts pour la loutre (un peu plus petit que le *connibear* pour le castor) et le piège à martre placé dans une petite cabane à martre (dont le piège est encore plus petit).

Au même titre que la chasse au gros gibier, le piégeage du castor semble être pratiqué davantage par les hommes que par les femmes, quoique plusieurs femmes le fasse quand même. Une informatrice nous confiait qu'elle avait de la difficulté à ouvrir les pièges pour les installer ou en sortir l'animal. Elle chasse et trappe plutôt la martre, le vison et la perdrix. Cette même informatrice nous expliquait comment elle prépare les cabanes à martre dans lesquelles on installe le piège qui est plus petit que le piège à castor. Ainsi, elle fait un carré avec du gros bois et place des branches de sapin au fond de la cabane, sous le piège, afin d'éviter que le piège reste collé dans un sol trop mou. Elle couvre ensuite la cabane de branches de sapin et place un appât dans la cabane, c'est-à-dire un morceau de poisson blanc.

Pour trouver le castor, on se rend à la charge d'un lac et on monte la rivière ou le ruisseau qui mène souvent à des cabanes à castor. Un trappeur, Alain Nepton, nous expliquait en entrevue de

quelle manière les castors se déplacent parfois sur le territoire. Sur une période de quelques années, les familles de castors descendent habituellement les grandes rivières (la rivière Péribonka par exemple) et remontent chacun de ses affluents (c'est-à-dire les petites rivières qui présentent suffisamment de nourriture pour eux) avant de revenir à la grande rivière pour continuer à la descendre. Cela se déroule sur une période de plusieurs années car les familles s'installent habituellement dans une cabane pour un an ou deux.

Les Innu ne faisaient pas que trapper le castor, ils le «chassaient» aussi, c'est-à-dire qu'ils le «tiraient» avec une carabine. Jauvin (1993) nous apprend à ce sujet que traditionnellement, on pouvait aussi chasser le castor en restant aux aguets, dans un canot à proximité de la cabane de castor, et attendre qu'un castor sorte. Pour l'attirer, on faisait du bruit en cassant une branche, en jetant une pierre dans l'eau, en imitant le son que le castor fait en nageant ou en tirant un coup de feu. Quand le castor sortait, on visait alors la tête afin de ne pas endommager la fourrure.

Ces quelques considérations sur les outils et les techniques de piégeage nous amènent vers l'intérêt grandissant que nous portons envers le savoir écologique traditionnel des Innu. Devant les dangers d'acculturation, un certain mouvement de revalorisation de ce savoir est observable dans les communautés innu comme dans les milieux scientifiques. Les travaux de Mailhot<sup>15</sup> (1993) et de Clément (1996) en font foi. Voyons donc maintenant comment s'actualise ce savoir à travers l'activité de trappe du castor et comment il peut être pris en compte dans une perspective de développement récréotouristique futur.

### **Le savoir écologique de la chasse**

La compétence de gestionnaire des ressources qu'on reconnaît aux trappeurs innu (surtout aux leaders traditionnels des groupes de chasse) est étroitement liée aux connaissances qu'ils ont pu développer au cours de leurs nombreux et longs séjours en territoire. Cette reconnaissance leur confère également un respect à l'intérieur de la communauté. Selon Côté : «Par l'expérience acquise au cours de la pratique des activités de récolte, les utilisateurs développent en effet un savoir empirique leur conférant une autorité et une compétence reconnue à l'intérieur des groupes de chasse familiaux.» (Côté : 22) Il apparaît que la transmission de ce savoir représente un enjeu majeur dans les communautés autochtones du Québec actuellement.

C'est en suivant son père dès le très jeune âge, qu'on commence à chasser, c'est-à-dire à six ans dans le cas de Jean-Marie Basile. On apprend aussi grâce à d'autres membres de la famille

---

<sup>15</sup> MAILHOT, José, *Le savoir écologique traditionnel : la variabilité des systèmes de connaissance et leur étude*, Montréal, Bureau de soutien de l'examen public du projet Grande Baleine, 1993, 52 pages.

comme des oncles et des grands-parents. C'est avec sa mère que ce même informateur a appris à chasser les petites bêtes comme le vison, la loutre, le renard, le lièvre et la perdrix.

Un autre informateur, quand il était plus jeune, allait souvent visiter «les vieux» de la famille de sa femme qui tentaient à proximité de leur campement. Ces vieux lui racontait l'histoire d'un secteur de chasse particulier c'est-à-dire l'histoire du lac Manouane, de la rivière Savane, de la rivière Péribonka, de la rivière Manouane... C'est au contact de ces aînés, en faisant la chasse à l'orignal et le piégeage que ce même informateur dit avoir approfondi sa connaissance du territoire et appris à se débrouiller en forêt. Il faut plusieurs hivers d'apprentissage en forêt pour devenir plus autonome et pouvoir se débrouiller. Nos informateurs s'émerveillent d'ailleurs devant la débrouillardise de leurs ancêtres qui fabriquaient presque tout ce dont ils avaient besoin pour vivre et qui chassaient tout ce qui leur fallait pour manger. Des commentaires négatifs ont été émis relativement au manque d'intérêt des jeunes de la communauté pour la vie en forêt et le piégeage du castor. S'ils ne vont pas en forêt, ils ne peuvent pas apprendre à trapper le castor soutenait Rosaire Connely! Parmi plusieurs familles, un seul des enfants semble s'intéresser à la chasse et au piégeage alors que les autres préfèrent suivre la voie de l'école et de la vie en ville.

Pour l'un de nos informateurs, c'est souvent autour du castor que la chasse s'organise car le castor est relativement facile à repérer par les cabanes qu'il construit. Un autre trappeur semble considérer la chasse à l'orignal comme secondaire par rapport au piégeage du castor. Il dit ne pas chercher particulièrement à tuer l'orignal quand il est en forêt, même s'il traîne toujours sa carabine. Pour en revenir aux cabanes à castor, on semble pouvoir évaluer approximativement le nombre de castors présents dans chaque cabane par la grosseur de la cabane. Deux familles de quatre peuvent semble-t-il cohabiter dans une même cabane.

L'étude de Clément (1995) explique en détails ce que les Innu savent et se transmettent depuis plusieurs générations sur l'habitat du castor. Selon cette zoologie innu, le castor fréquente l'échancrure (*pîtakekut* en langue innu) sur le bord d'un lac et d'une grande rivière (Clément 1995 : 195). L'échancrure comporte souvent un affluent qui permet au castor d'y ériger un barrage qui fait monter le niveau de l'eau lui permettant ainsi d'aménager sa hutte en amont. Une famille de castors aménage effectivement tout un territoire autour de sa cabane car elle y vivra pour un certain temps. D'abord, il y a le fameux barrage (*ûshkutam*) pour faire monter l'eau, constitué de bois, de sable et de terre. Puis, la hutte (*uîsht*) qui comprend un puits d'aération (*nenet*), une chambre centrale et des trous de plongée. Enfin, les castors aménagent des terriers secondaires aussi appelés catèches (*ushpaka*). Ce dernier élément dont parle Clément dans son ouvrage réfère sans doute aux trous que les castors creusent sur le bord d'un plan d'eau dont parlait un informateur en entrevue (Jean-Marie

Basile). Les Ilnu, comme certains allochtones pourrions-nous ajouter, semblent relativement admiratifs devant les prouesses architecturales des castors.

Enfin, les Ilnu font un lien étonnant entre l'anatomie du castor et sa cabane. Ainsi, Clément présente une citation d'un de ses informateurs de la Côte-Nord qui décrit la glande du lab<sup>16</sup> du castor (*uatai*) et les trous (*uâta*) qu'elle comporte :

«Elle dit, le *uatai*, il y a un bout, il y a une partie qui est dure. Quand on coupe ça, on voit comme des trous... [comme ceux] de la cabane à castor. Quand on donnait ça [à manger] aux garçons, plus tard, lorsqu'ils allaient piéger un castor sur un lac gelé, ils allaient voir beaucoup de petites cabanes secondaires à part la grosse cabane du castor. Ça leur prendrait du temps avant d'en tuer. Les vieux peuvent en manger, puis les femmes aussi. Ça [*uâta*], c'est juste la partie dure de *uatai*, c'est pas tout *uatai*. Le nom de la partie, c'est *uâta*, les trous secondaires du castor.» (P.B. et A.M., Mingan, 14.11.85) (Clément 1995 : 83)

Puis dans un film de l'Office national du film réalisé par Bulbulian et Hébert (1978), un chasseur avait ces mots : «On peut voir les *uâta* [sorties] du castor dans ça [*uatai*]. Ce sont les sorties du castor. Tu as vu les barrages du castor à la rivière? Ils ont plusieurs sorties. Il y a longtemps, un Indien avait une maîtresse castor. C'est lui qui a fait ça, les trous. Il y a un Indien là-dedans!»

Selon les dires d'un trappeur que nous avons interviewé, il y aurait moins de castors qu'au temps de son père autour du lac Manouane. Il précise qu'aujourd'hui, on ne trouve qu'environ sept ou huit cabanes au cours d'une année de chasse. Il attribue cette baisse au fait qu'il y a plus de loups qu'avant et que ceux-ci mangent les castors. Quand on trouve une cabane, on installe évidemment des pièges mais on tente de laisser au moins un couple de castor vivant afin de favoriser la reproduction. Parmi les autres moyens d'assurer la reproduction des castors, on nous explique qu'à l'automne, on installe les pièges relativement loin de la cabane afin de prendre uniquement les castors les plus âgés car ce sont les plus âgés qui s'aventurent loin de la cabane tandis que les jeunes castors restent davantage autour de la cabane. Ainsi les plus jeunes pourront grandir. Marie-Thérèse Raphaël nous rappelait que traditionnellement, quand les animaux commencent à diminuer dans un secteur, on allait «tenter» ailleurs, là où on pourrait trouver de la fourrure. Un autre trappeur, Rosaire Connely, va dans le même sens en affirmant qu'après avoir chassé dans un secteur quelconque, on laisse l'endroit pour un an ou deux afin d'assurer le renouvellement de la ressource.

---

<sup>16</sup> Aussi appelée «grande glande».

De plus, on apprend dans le récit de Mathieu Mestokosho (Bouchard 1977 : 27) que lors des nombreux déplacements, on évitait parfois de chasser quand on considérait en avoir suffisamment pour ses besoins : «Nous ne prenions pas le temps de nous arrêter pour chasser car nous pensions avoir déjà assez pris assez de fourrures pour cette année-là.» Selon un troisième informateur, les trappeurs ilnu seraient même exagérément soucieux de protéger la ressource. Ils seraient beaucoup plus «conservateurs» que les trappeurs allochtones qui eux, par contre, surexploitent parfois des secteurs en les vidant totalement des castors présents.

## La fourrure ou l'aspect commercial de la chasse

Avant d'aborder brièvement la question du commerce des fourrures du point de vue des trappeurs ilnu, rappelons l'importance de la viande et des médicaments que procure le castor aux gens de la communauté encore aujourd'hui. Prenons donc en considération le fait que les activités de chasse et de piégeage procurent encore de la nourriture et des revenus aux Ilnu, contrairement à ce que dit la croyance populaire. Toutefois, Côté souligne que : «Même si plusieurs membres de la communauté continuent encore aujourd'hui d'utiliser la notion de subsistance pour qualifier leurs activités de récolte, nous estimons de notre côté qu'il est plus juste de parler d'activités de récolte à des fins alimentaires.» (Côté 1994 : 6) En réalité, ce sont désormais les revenus d'emplois et les paiements de transfert qui assurent la subsistance à la plupart des familles. L'apport de la nourriture provenant de la forêt étant ainsi considéré comme un revenu non monétaire complémentaire. Cet apport de nourriture venant de la forêt semble diminuer d'année en année, tout comme les revenus provenant de la vente des peaux. Mais le phénomène demeure important pour plusieurs chasseurs-trappeurs qui passent encore une grande partie de l'année «en territoire». Ce retour au territoire est important sur le plan culturel car il permet une certaine réappropriation des savoirs traditionnels dans la construction identitaire contemporaine des autochtones.

Pour démontrer la place centrale de la «viande de bois» dans les sociétés dites de «chasseurs-cueilleurs», Clément (76) montre que le terme «viande» dans la langue innu est pratiquement conçu comme un synonyme de l'ensemble du corps de l'animal. Ainsi, *uiâsh* (viande) et *uîush* (son corps) ont une origine étymologique identique. Pour les Ilnu, toutes les parties du corps du castor sont bonnes à manger, sauf quelques contre-indications qui interdisent à certaines catégories de personnes de manger certains organes précis dans des circonstances particulières. Le goût du castor est encore aujourd'hui très apprécié comme les castors braisés qui se retrouvent lors des fêtes populaires.

Quant aux médicaments traditionnels, rappelons l'utilisation des légendaires glandes à castoreum (*uîshinai*) comme panacée universelle autant dans la médecine ilnu que dans la médecine occidentale. Ces glandes aussi appelée glandes préputiales ou «rognons de castor» sont présentes autant chez les mâles que chez les femelles. (Clément : 90) Elles sont membraneuses et sécrètent un produit jaunâtre (un peu comme du miel mais un peu plus liquide) qui constitue l'ingrédient par excellence des médicaments de la médecine traditionnelle ilnu et de la médecine moderne occidentale. Un informateur, Jean-Marie Basile, ira jusqu'à décrire une recette d'infusion pour prévenir et guérir la grippe : dans quelques litres d'eau, faire bouillir une poignée d'écorce ou de branches d'épinette rouge avec une poignée d'écorce ou de branches de sorbier. Après environ une

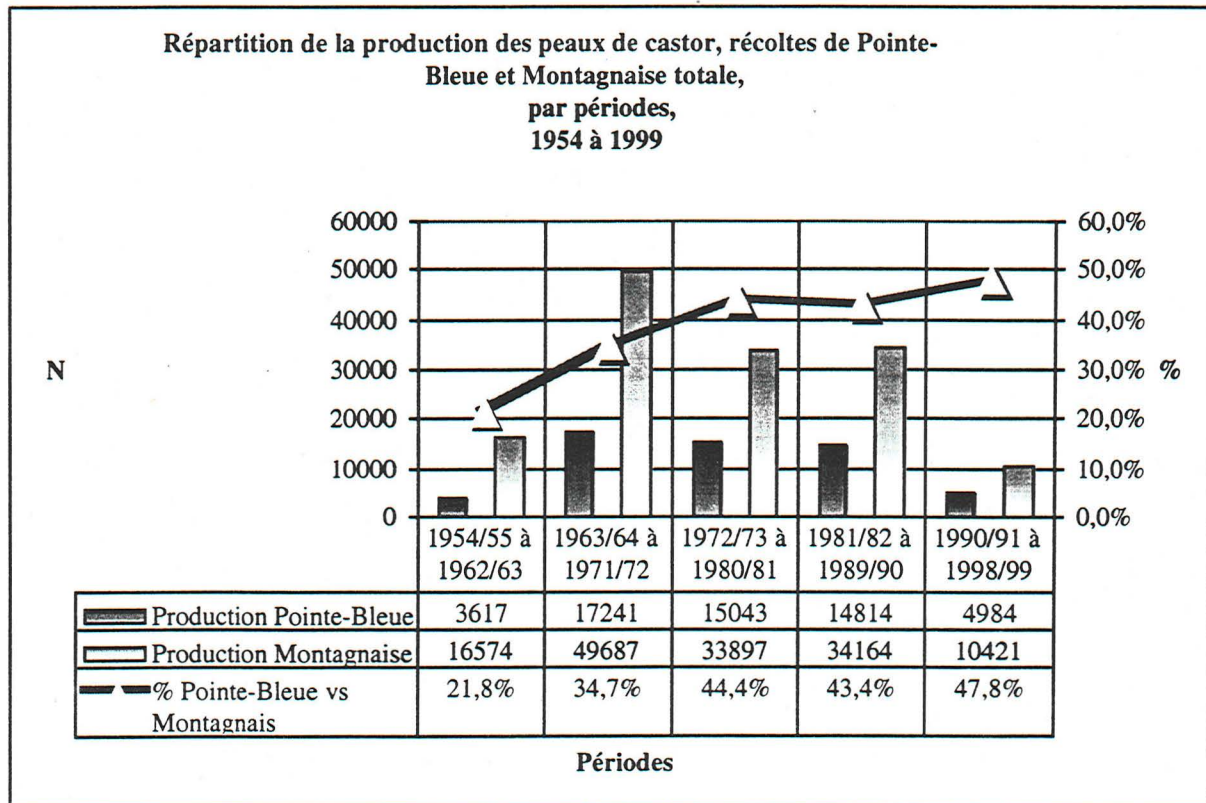
heure d'ébullition, tamiser le mélange et ajouter au liquide un petit morceau de rognon de castor (glande à *castoreum*) qu'on aura fait sécher et qu'on aura conservé précieusement depuis la capture du castor. On peut ajouter un peu de gomme de sapin à cette boisson qui purifierait le sang, préviendrait la grippe, les maux d'estomac, les maladies respiratoires et la fièvre.

Dans la même région du corps des castors se trouve les glandes anales (*uîtuîa*) (Clément : 91) qui se présentent aussi comme un organe double et qu'on utilise encore aujourd'hui dans la communauté contre les maux d'oreille (huile en gouttes). Ce ne sont là que trois exemples parmi plusieurs utilisations des organes du castor et des autres animaux pour des médicaments.

Quant à l'utilisation de la peau de castor à des fins domestiques comme dans la confection de vêtements à l'intérieur même d'une famille de manière artisanale, on nous affirmait que depuis l'époque du grand-père, les gens n'ont plus «besoin» de garder les peaux pour se faire des vêtements eux-mêmes car ils peuvent facilement s'acheter de très bonnes vestes synthétiques. Voilà une logique qui peut s'appliquer à d'autres domaines de la vie des Innu qui empruntent de plus en plus au mode de vie des Blancs parce que cela s'offre à eux, simplement.

Depuis le début du commerce des fourrures (au 16<sup>e</sup> siècle) et jusqu'à tout récemment (2<sup>e</sup> moitié du 20<sup>e</sup> siècle), le piégeage des animaux à fourrure a donc marqué profondément la vie des Innu, si ce n'est que par l'apport économique de la vente des peaux. Rien à voir toutefois avec les revenus que pouvaient retirer les trappeurs d'animaux à fourrure au milieu du siècle au moment où les prix et la demande étaient très hauts. Selon des gens avec qui nous avons discuté lors de notre enquête à Mashteuiatsh, certaines familles pouvaient récolter entre 6 000\$ et 10 000\$ par année du commerce des fourrures à cette époque!

Graphique 1



Source: CANAC-MARQUIS, Pierre et Yohann DUBOIS.

L'instauration des Réserves à castor apparaît comme ayant un impact indéniable sur la récolte des peaux de castor, particulièrement pour la réserve de Pointe-Bleue (graphique 1). Jusqu'au milieu des années 60, la récolte de peaux de cet animal, tant chez les Innu en général qu'à Pointe-Bleue, est dramatiquement faible, principalement l'après-guerre qui est une période difficile pour le marché de la fourrure en général. Les pays d'Europe étaient absents de ce marché. (entrevue R. Robertson, p.181) La production s'accroît régulièrement selon la période analysée; ainsi, nous constatons qu'entre 1954 et 1972, la récolte de peaux de la réserve se multiplie par cinq, alors que la récolte totale innu est quant à elle presque multipliée par trois. La récolte des peaux de castor de la réserve représente d'un autre côté plus du tiers de la production innu totale pour cette période. L'amélioration de la productivité de la trappe correspond à une réaffectation des zones de trappe disponibles. Lorsqu'un secteur n'est pas utilisé, il est attribué à des chasseurs qui en deviennent tributaires. (entrevue A. Nepton. p.64)

La production se stabilise à partir du début des années 1970 jusqu'aux années 1990 où le marché s'effondre particulièrement à cause de la prise de conscience environnementaliste qui résulte

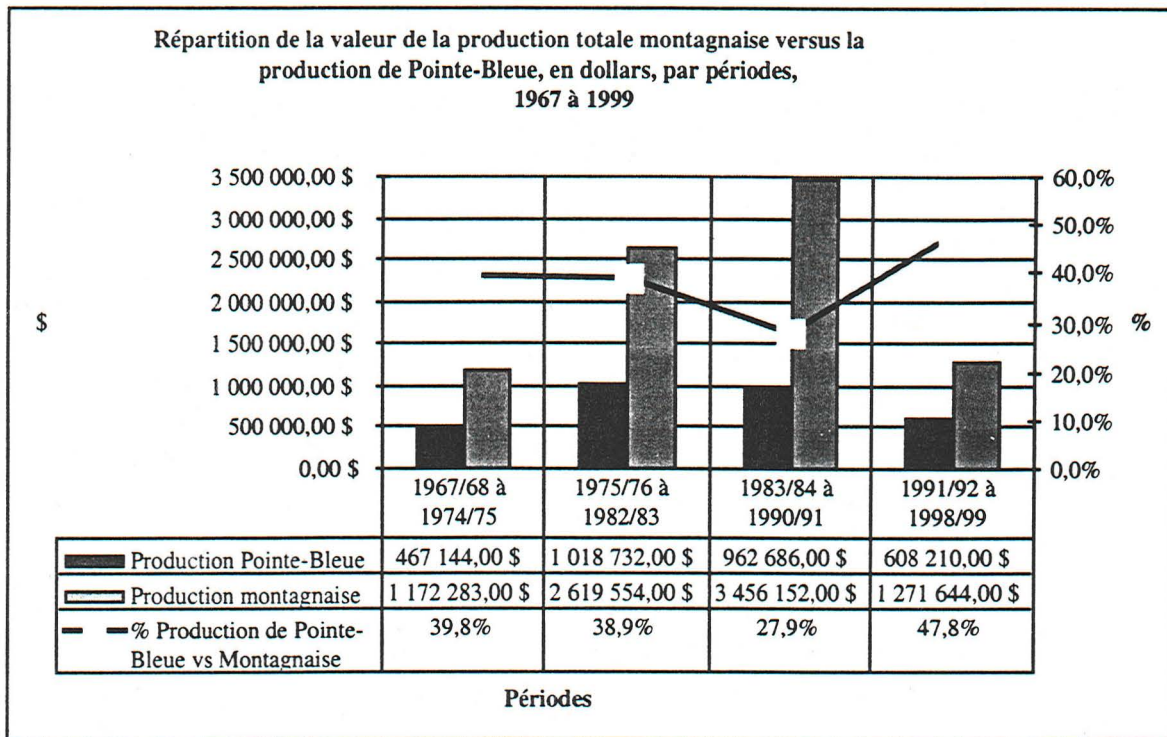
en un rejet systématique de la fourrure en général. Le résultat est qu'à partir de 1972-1973 jusqu'à 1998-1999, la production de Pointe-Bleue baisse, légèrement entre 1972 et 1990 (15043 peaux et 14814 peaux respectivement) et de manière très importante jusqu'en 1999 (4984 peaux seulement). La récolte totale ilnu atteint une production maximale durant la période 1963-1964 et 1971-1972 alors que sont récoltées 49,687 peaux. Par la suite, l'effort ilnu diminue durant la période 1972-1973 à 1980-1981 avec 33,897 peaux de castor. La période suivante montre une très légère hausse alors que la production 34,164 peaux pour la récolte ilnu et qu'elle subit une baisse importante pour la dernière période analysée alors que seulement 10,421 peaux sont récoltées.

Nous avons également analysé qu'elle était l'importance de la proportion de peaux récoltées par les trappeurs de Pointe-Bleue par rapport aux trappeurs ilnu en général; nous remarquons une progression constante de la proportion de récolte de Pointe-Bleue, qui part de 21,8% en 1954-1955 jusqu'en 1981 avec 44,4%. La période suivante représente 43,4% alors que nous y voyons une hausse atteignant plus de 47% pour la dernière période étudiée, ce qui démontre que les Ilnu de Pointe Bleue ont renforcé leur emprise sur l'industrie de la fourrure, particulièrement du castor, alors qu'ils représentent près de la moitié de la récolte pour la période 1990. Cette période est d'ailleurs caractérisée par la crise asiatique de la fin des années 1990 qui a eu un effet négatif sur les ventes des peaux car il s'agit là d'une clientèle importante. (entrevue R. Robertson, p.188) L'effondrement des marchés est lié à une baisse de la demande, d'autres facteurs viennent créer une pression à la baisse des prix.

L'accroissement et la stabilisation relative de la production de peaux de castor sont consécutifs à l'amélioration marquée des facilités de transport (VTT, avions, 4X4) et donc d'accès aux territoires de trappe. La camionnette surtout a fait en sorte que le chasseur accède à un territoire d'une plus grande superficie. Selon un de nos informateurs, les «Indiens» étaient ceux qui fournissaient la meilleure qualité de fourrure aux commerçants car ils savaient comment bien préparer les peaux. Un autre affirme qu'à l'âge de 11 ans sa famille «vivait avec ça» (le piégeage des animaux à fourrure et la vente des peaux à des commerçants) et qu'il n'y avait pas d'assistance sociale provenant des gouvernements! «On vivait de d'ça» soutenait aussi un trappeur en entrevue faisant référence aux revenus complémentaires que rapportaient la vente des peaux au cours son enfance (graphique 2). Côté (2) soutient que jusqu'à la fin des années 1930, la traite des fourrures constituait la principale activité économique des amérindiens de Mashteuiatsh et que cela orientait les déplacements des groupes familiaux sur le territoire.

Toutefois, ne négligeons pas l'endettement envers les commerçants de fourrure qui touchait plusieurs familles. En effet, avant de partir en territoire, les trappeurs empruntaient ce dont ils avaient besoin pour leur séjour en forêt auprès des commerçants. Au retour, les trappeurs remboursaient une partie de leur dette mais accumulaient parfois des déficits qui prenaient des proportions considérables.

Graphique 2



Source: CANAC-MARQUIS, Pierre et Yohann DUBOIS.

Pour la première période à l'étude, de 1967/68 à 1974/75, la production de la réserve ilnu de Pointe-Bleue représente près de 40% du total de la production ilnu pour la même période, c'est-à-dire une production totale ilnu de 1,172,283.00\$ versus la production de Pointe-Bleue de l'ordre de près d'un demi million de dollars (467,144.00\$). La période suivante, 1975/76 à 1982/83 montre un léger fléchissement de la production de Pointe-Bleue (38,9%), malgré un accroissement marqué de la production, de plus du double par rapport à la période précédente. La fin des années 1980 et le début des années 1990 montre une baisse importante de la valeur de la production de Pointe-Bleue alors qu'elle ne représente que 27,9% de la production totale ilnu qui elle, augmente de manière significative, passant de 2,619,554.00\$ à 3,456,152.00\$ pour la période 1983/84 à 1990/91. Les prix affichent une baisse marquée: un de nos intervenants affirme qu'au printemps 2000, il a vendu une grande peau de castor au prix de 50.00\$. Il soutient en avoir déjà vendu des semblables aux prix de 70 à 80.00\$. (entrevue R. Connoly, p.40) La dernière période analysée montre un effondrement important de la valeur de la production ilnu totale alors qu'elle atteint péniblement 1,271,644.00\$. Par contre, la valeur de la production de Pointe-Bleue représente près de la moitié de cette production avec une proportion représentant 47,8%.

Tel que nous en avons discuté précédemment, la chasse et le piégeage sont aujourd'hui des activités qui sont intégrées à un cycle annuel plus complexe et en constante transformation à cause des emplois salariés et des horaires scolaires. À ce sujet, Côté (37) parle de deux types de trappeurs aujourd'hui, soit les «trappeurs à temps plein» et les «utilisateurs occasionnels». Sont considérés trappeurs à temps plein ceux qui séjournent en forêt pendant plus de 45 jours successifs. Les coûts pour le transport et l'équipement sont difficiles à supporter pour ces trappeurs qui récoltent peu d'argent de la vente des peaux. Plusieurs personnes de la communauté ainsi que les trappeurs interrogés lors de notre enquête de l'été 2000, considèrent cette situation comme un obstacle majeur à la poursuite intensive des activités de récolte de la faune.

Les propos des trappeurs que nous avons interviewés au sujet du prix des peaux sont éloquentes. Un informateur se souvient qu'à une certaine époque de sa vie, une belle peau de loup-cervier (lynx du Canada) pouvait se vendre jusqu'à 900\$ au commerçant de fourrure. Mais c'est le castor qui domine en quelque sorte le commerce des fourrures au Québec et au Lac-Saint-Jean étant donné la quantité de peaux vendues à chaque année depuis 1917 et leur valeur. Ainsi, pour l'ensemble du Québec, pas moins de 3 795 448 peaux de castors furent vendues entre 1917 et 1998 selon les données de Canac-Marquis et Dubois (2000 : 10), pour une moyenne annuelle de 46 286 peaux. Seul le rat musqué dépasse le castor en ce qui concerne le nombre de peaux vendues, mais la valeur de sa peau étant plusieurs fois inférieure à celle du castor, nous pouvons dire que le castor est au centre du commerce des fourrures.

Une peau de castor ou de vison atteignaient souvent 100\$ au milieu du siècle nous disent tous les informateurs, alors qu'aujourd'hui, très peu de peaux atteignent ce prix. Seules les peaux appelées «*super blanket*» c'est-à-dire les peaux très larges qui font 65 pouces et plus,<sup>17</sup> et qui sont de qualité «sélect» atteignent 100\$<sup>18</sup> aujourd'hui. Aux dires d'un informateur, ces peaux sont très rares car les castors sont souvent piégés trop tôt en automne pour que leur fourrure soit de grande qualité. Les mêmes *super blanket* mais de qualité #1 se vendent aujourd'hui autour de 80\$ tandis que celles de qualité #2 se vendent environ 55 \$. Les peaux de grandeur *super blanket* mais qui ne pourront pas être rasées tellement elles sont de mauvaise qualité se vendent autour de 20 \$ ou 30 \$. Ensuite viennent les peaux un peu plus petites (60 à 65 pouces), qui se vendent environ 60 \$ pour celles qui sont de très bonne qualité, et dont le prix chute à 20\$ ou 30\$ pour une qualité inférieure. Selon ce même informateur, certaines peaux ne trouvent même pas preneur à l'encan tellement leur qualité

---

<sup>17</sup> On mesure la grandeur d'une peau en additionnant sa largeur et sa longueur.

<sup>18</sup> Cela est le prix d'achat du commerçant qui achète la peau au trappeur.

laisse à désirer.<sup>19</sup> Ces considérations peuvent expliquer le fait que le prix moyen de 1998 s'établisse à seulement 22,86 \$ tel que le démontre le tableau 2 dans l'ouvrage de Canac-Marquis et Dubois (2000) que nous avons reproduits en Annexe 2. Ce tableau permet effectivement de voir l'évolution du prix moyen des peaux de castors de 1917 à 1998, ainsi que le «prix moyen actualisé» (ou «indexé») qui donne une meilleure idée de la chute importante du prix des peaux par rapport à l'indice des prix à la consommation d'octobre 1999. La figure 3 (Annexe 3) produite à partir des données de ce tableau 2 démontre une baisse constante de ce prix moyen indexé depuis la fin des années 1940 à aujourd'hui. Évidemment, quant au nombre de peaux vendues à chaque année, celui-ci présente une légère tendance à la hausse pour la même période. Pourtant, la figure 25 (Annexe 4) démontre une tendance à la baisse du nombre de fourrures brutes vendues provenant des réserves à castor de la province. Cette tendance s'explique sans doute par le fait que les trappeurs euro-canadiens sont beaucoup plus nombreux à trapper, du moins depuis 1984 si on en croit la figure 28 (Annexe 5). Si on compare les nations autochtones entre elles (voir figure 26 en Annexe 6), on constate que ce sont les Cris qui produisent le plus de fourrures brutes (44%)<sup>20</sup> de la valeur commerciale totale des fourrures<sup>21</sup> produites par l'ensemble des nations autochtones du Québec entre 1984 et 1998), suivi par les Innu (25%), les Algonquins (17%), les Attikamek (9%), les Inuit (4%) et enfin les Naskapis (1%). Si nous comparons maintenant les communautés sur la base de leur production de peaux de castor uniquement, on se rend compte que ce sont les Cris encore une fois qui ont vendu le plus de peaux de castor dans la deuxième moitié du 20<sup>e</sup> siècle (Voir la colonne «castor» dans le tableau 4, en Annexe 7<sup>22</sup>). Parmi les communautés Cris qui ont produit le plus de fourrures brutes de castor depuis les années 1950, il y a Mistassini, Waswanipi, Nemaska, Waskaganish, Chisasibi et Wemindji. Les communautés innu de Betsiamites, Pointe-Bleue et Mingan ont été particulièrement actives dans ce domaine, surtout à partir des années 1960. Puis viennent les communautés d'Obedjiwan (Attikamek) et de Pikogan (Algonquins).

En ce qui concerne le nombre de trappeurs sur les réserves à castor, la figure 27 et le graphique 3 (Annexe 8) démontrent que 50% sont Cris, 21% sont Innu, 11% sont Algonquins, 10% sont Attikamek, 7% sont Inuit et que 1% sont Naskapis.

---

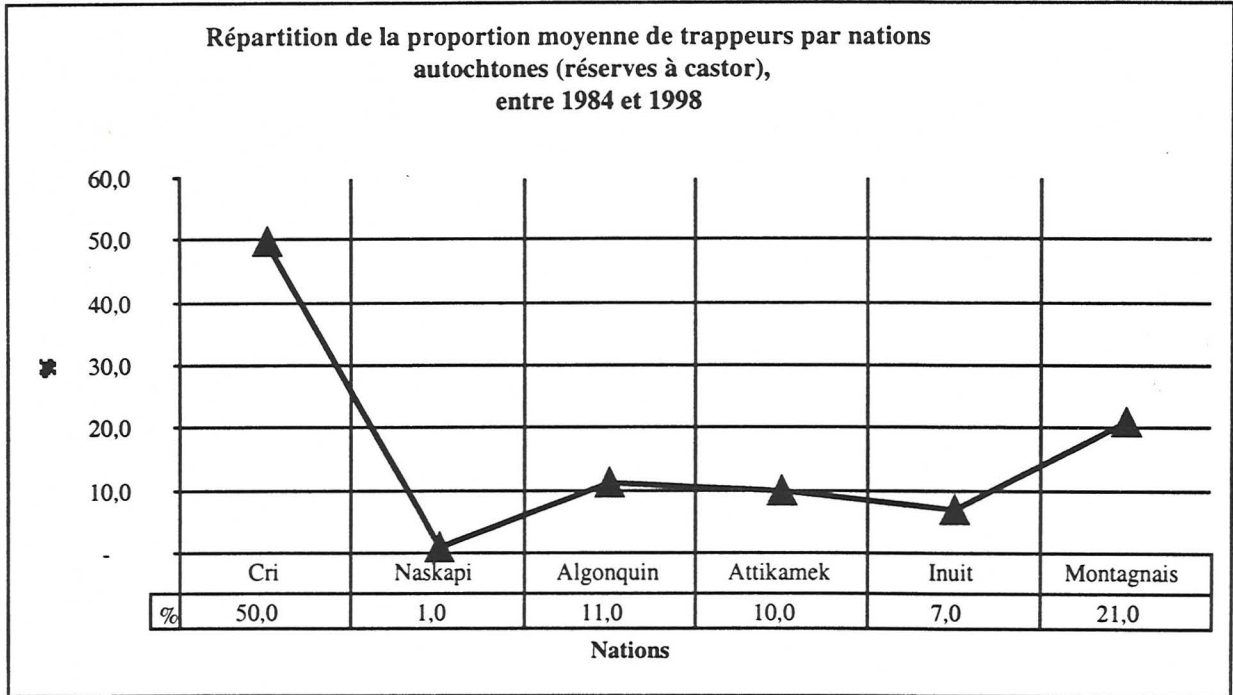
<sup>19</sup> Là où les commerçants viennent vendre les peaux qu'ils ont achetées aux trappeurs. Toronto est la ville qui reçoit l'encan.

<sup>20</sup> C'est-à-dire 44% de la valeur commerciale totale de la fourrure produite par l'ensemble des autochtones du Québec entre 1984 et 1998.

<sup>21</sup> Tout animal confondu.

<sup>22</sup> Le Tableau 4 de l'ouvrage de Canac-Marquis et Dubois s'étale sur 89 pages (de la page 106 à la page 195). Toutefois, nous avons reproduit en Annexe 7 seulement les pages paires, c'est-à-dire celles qui présentent les données sur les communautés qui ont été les plus grands producteurs de peaux de castor. Ainsi les communautés Inuit n'apparaissent pas en Annexe 7.

Graphique 3



Source: CANAC-MARQUIS, Pierre et Yohann DUBOIS.

Retenons en somme que même si le prix de tous les animaux à fourrure a globalement baissé au cours du 20<sup>e</sup> siècle (sauf pour la martre dont le prix demeure relativement intéressant selon un trappeur que nous avons interviewé), on continue à trapper «parce qu'on aime ça» s'empresse-t-on d'ajouter, montrant ainsi l'amour que portent plusieurs Innu à cette activité traditionnelle! Malgré tout, la baisse de la demande mondiale de fourrures d'animaux sauvages a fait baisser les prix et par le fait même les revenus qu'en tiraient les trappeurs de Mashteuiatsh.

Deux de nos informateurs attribuent notamment ces baisses à l'arrivée de l'élevage des animaux à fourrure au cours des dernières années et à l'arrivée des vêtements synthétiques sur le marché. Par exemple, on note que la fourrure provenant d'animaux d'élevage représente environ 80% du marché de la fourrure actuellement. Ajoutons à ces facteurs, celui de la montée du mouvement environnemental et de la protection des animaux qui n'a pas été négligeable surtout en Europe où les commerçants de fourrures d'ici avaient d'excellents clients avant la vague pro-environnement des années 1980. Un seul client allemand pouvait acheter l'ensemble des peaux de castors d'un commerçant de fourrures d'ici! Aujourd'hui, selon l'un d'eux : «C'est presque un zéro» les ventes en Europe, et les animaux sont presque «sacrés» pour les Allemands maintenant. Le marché européen avait déjà connu un certain ralentissement après la Deuxième Guerre mondiale

selon un de nos informateurs car ces pays étaient ruinés par la guerre. Il a fallu attendre quelques années avant que ce marché ne reprenne puis redescende à la suite des succès des défenseurs de l'environnement et de la faune. On constate que plusieurs magasins de fourrure de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean ont fermé leurs portes au cours des dernières années à cause de la baisse du marché.

## Conclusion

Nous constatons que plusieurs événements historiques ont transformé l'occupation des territoires de trappe. Manifestement, certains de ces événements ont eu pour effet de diminuer le temps passé en forêt par les chasseurs-trappeurs de Mashteuiatsh, et aussi de diminuer sensiblement le nombre de chasseurs-trappeurs ilnu qui fréquentent intensément la forêt. Ces effets sont évidemment considérés comme négatifs par ceux et celles qui croient à la valeur patrimoniale des activités traditionnelles. De plus, l'attachement des Ilnu à ces territoires reste palpable et ce facteur devrait être pris très au sérieux par l'ensemble des gestionnaires des ressources naturelles.

D'autant plus qu'aujourd'hui encore, différentes valeurs sont associées aux activités traditionnelles dans le discours des gens de la communauté. Ainsi, l'apport de la forêt pour se nourrir (viande, graisse, fruits...) ou pour le commerce des fourrures (castor, peaux et pelleteries) sans oublier l'apport en produits de santé ou en matériaux pour l'artisanat (bois, peaux...), demeure un argument notable pour justifier la volonté de participer au contrôle des ressources naturelles sur les territoires ancestraux de chasse et de trappe.

En somme, les utilisateurs actuels et futurs de la forêt doivent considérer la présence des Ilnu autour de la Péribonka. A la lumière des débats actuels sur le contrôle des ressources naturelles, nous pouvons constater que plusieurs intervenants, qu'ils soient Ilnu ou non, invoquent l'impératif d'améliorer les rapports que les utilisateurs allochtones entretiennent avec les chasseurs-trappeurs ilnus. Un projet de mise en valeur récréotouristique de ce secteur doit tenir compte de l'occupation de ce territoire par les Ilnus. Il doit aussi envisager le développement d'un récréotourisme qui se colle aux cultures autochtones.

## BIBLIOGRAPHIE

BOUCHARD, Serge (écrites et éditées par), *Chroniques de chasse d'un Ilnu de Minguan : Mathieu Mestokosho* (Traduites par Georges Mestokosho), Série Cultures amérindiennes, Ministère des Affaires culturelles, 1977, 132 pages.

BULBULIAN, Maurice et Marc HÉBERT, *Ameshkuatan : Les sorties du castor*, Film documentaire produit par l'Office national du film du Canada, 1978, 25 minutes.

CANAC-MARQUIS, Pierre et Yohann DUBOIS, *Données sur l'exploitation commerciale des animaux à fourrure sauvages au Québec de 1917 à 1998*, Québec, Société de la faune et des parcs du Québec, 2000, 206 pages.

CHAMBARON, Dominique, *Étude technique et socio-historique du piégeage et de la chasse des amérindiens Ilnus du Lac Saint-Jean*, Thèse de 3<sup>e</sup> cycle, École des hautes études en sciences sociales, Centre d'Études arctiques, 1983, 485 pages.

CHAREST, Paul, Jean HUOT et Gerry MCNULTY, *Les Ilnus et la faune*, Rapport de recherche, Université Laval, \_\_ pages.

CLÉMENT, Daniel, *La Zoologie des Ilnus*, Paris, Éditions Peeters, 1995, 567 pages.

CÔTÉ, Marc, *Le Bureau des services territoriaux de Mashteuiatsh : Une implication autochtone dans la gestion des ressources fauniques*, mémoire de maîtrise, Université Laval, Département d'anthropologie, 1994, 162 pages.

COURTOIS, Gilbert (témoignage de Wanish RAPHAËL recueilli par), *Impact des coupes de bois*, Musée amérindien de Mashteuiatsh, 2 pages.

DESCHÊNES, Jean-Guy, «La contribution de Frank G. Speck à l'anthropologie des Amérindiens du Québec», *Recherches amérindiennes au Québec*, 1981, 11, 3 : 205-219.

DOMINIQUE, Richard, «les territoires de chasse : Une réponse sociale à l'aménagement et au contrôle du territoire», dans : *Les Cahiers de l'ACFAS*, n<sup>o</sup> 30, 1985, pp. 81-91.

DOMINIQUE, Richard, *Le Langage de la chasse : Récit autobiographique de Michel Grégoire*,

*Ilnus de Natashquan*, Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1989, 195 pages.

GIRARD, Camil, *Culture et dynamique interculturelle : Trois femmes et trois hommes témoignent de leur vie*, Chicoutimi, Les éditions JCL inc. , 1997, 431 pages.

JAUVIN, Serge, (propos recueillis et photographies), *Aitnanu : La vie quotidienne d'Hélène et de William-Mathieu Mark* (Témoignage traduit du Ilnu), sous la direction de Daniel CLÉMENT, Montréal, Libre Expression et Musée canadien des civilisations, 1993, 128 pages.

MAILHOT, Josée et Sylvie VINCENT, *Le discours Ilnu sur le territoire*, Rapport de recherche, Conseil Attikamek-Ilnu, août, 1980.

MUSÉE AMÉRINDIEN DE MASHTEUATSH, *Pekuakamiulnuatsh : Les Ilnus du Lac-Saint-Jean*, (dépliant publicitaire du Musée).

NOËL, Christiane (avec la collaboration de Marie-Diane Siméon), *La Culture traditionnelle des Ilnus de Mashteuatsh*, Sillery, Septentrion, 1997, 159 pages.

POIRIER, Jean, Simone CLAPIER-VALLADON et Paul RAYBAUT, *Les Récits de vie : Théorie et pratique*, Paris, Presses universitaires de France, 1983, 238 pages.

RICHARD, Bernard, *Les Castors*, Collection faune et flore de France, Balland, 1980, 171 pages.

SPECK, Frank G., «Family Hunting Territories of the Lake St. John Ilnus and Neighboring Bands», dans : *Anthropos*, vol.22, 1927, pp. 387-403.